

Séance solennelle de distribution des prix de concours et de présentation du nouveau recteur, 4 juin 1908 : rapports du recteur et de jurys, allocution du nouveau recteur : précédées d'une leçon inaugurale sur les caractères distinctifs du français moderne.

Contributors

François, Alexis.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Genève : Impr. W. Kündig & fils, 1908.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ba5c4t4t>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

f.

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

ET DE

PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR

4 Juin 1908

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS

ALLOCUTION DU NOUVEAU RECTEUR

PRÉCÉDÉS D'UNE LEÇON INAUGURALE

SUR

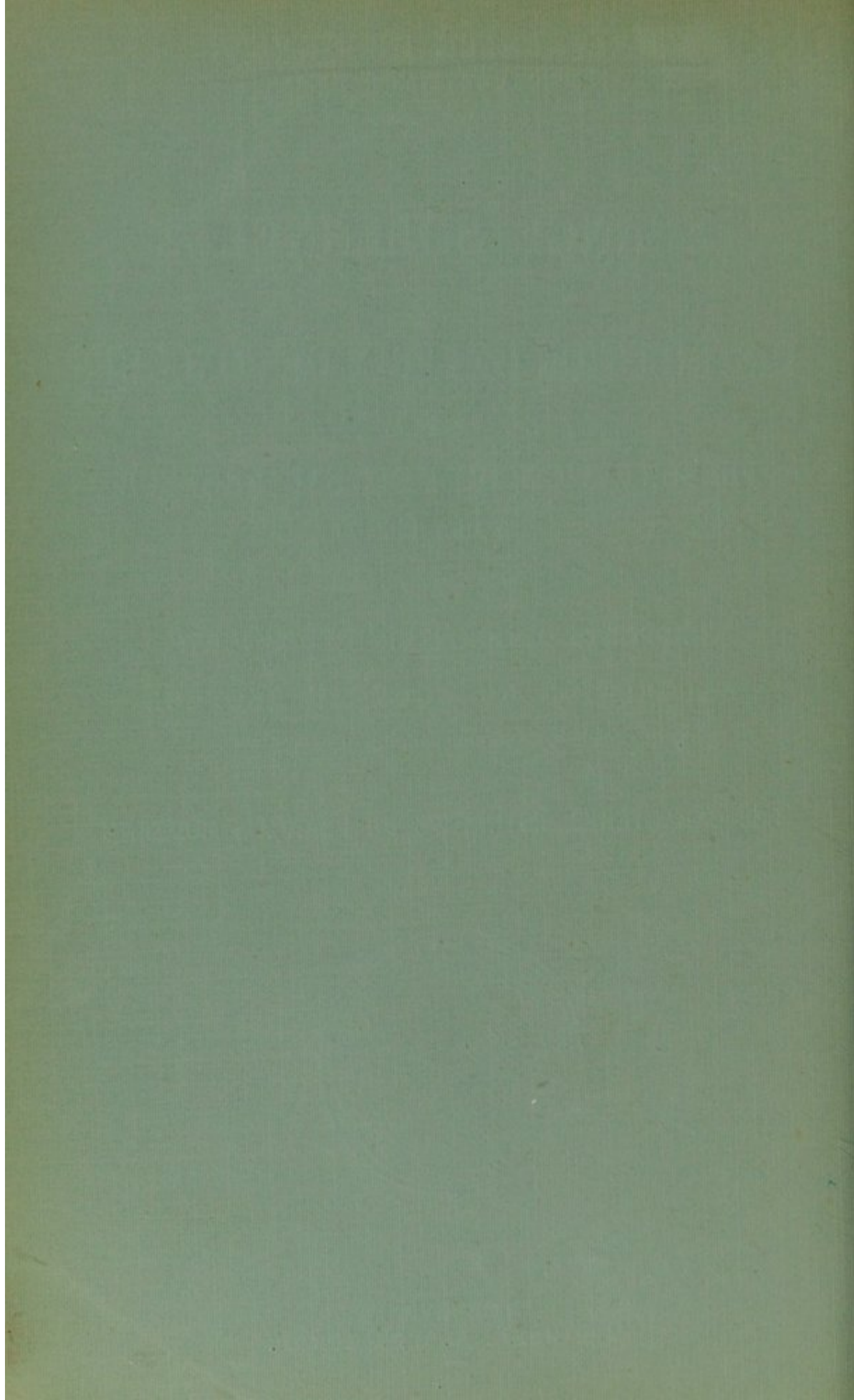
LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DU FRANÇAIS MODERNE



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

1908



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

ET DE

PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR

4 Juin 1908

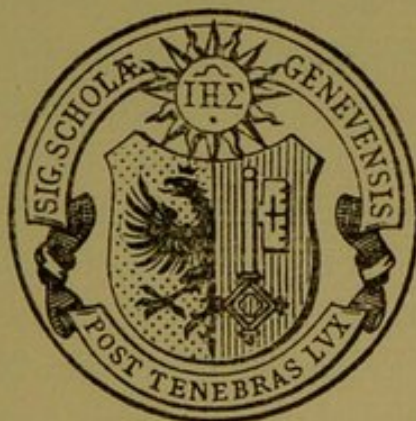
RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS

ALLOCUTION DU NOUVEAU RECTEUR

PRÉCÉDÉS D'UNE LEÇON INAUGURALE

SUR

LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DU FRANÇAIS MODERNE



GENÈVE

IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS

1908

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 311

LECTURE 1

LECTURE 2

LECTURE 3

LECTURE 4

LECTURE 5

LECTURE 6

LECTURE 7



LES CARACTÈRES DISTINCTIFS

DU

FRANÇAIS MODERNE

LEÇON INAUGURALE DU COURS D'HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE MODERNE

(2 Mai 1908)

PAR

ALEXIS FRANÇOIS

Professeur extraordinaire à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.



Mesdames et Messieurs,

Au moment où je prends possession de cette chaire où je viens d'être appelé par la bienveillance du Conseil d'Etat et la sympathie précieuse de mes nouveaux collègues, je crois être votre fidèle interprète en adressant un salut plein de gratitude à celui qui vient de l'occuper si dignement et si complètement pendant plus de trente ans. A vrai dire, cette chaire, telle que je vais m'efforcer tout à l'heure d'en préciser le programme, n'est plus tout à fait la même que celle de mon prédécesseur; elle ne représente qu'une partie de son enseignement, mais non la moindre, ni celle, nous le voyons maintenant, qui devait prendre le moins de développement. Je crois donc pouvoir me consi-

dérer sans exagération comme l'héritier direct du vénéré professeur Eugène Ritter, ce qui me comble à la fois d'honneur et de responsabilité.

Vous savez, sans que j'y insiste, ce que le bon renom de la science genevoise doit à cette culture spéciale, d'allure silencieuse et prudente, mais d'autant plus utile dans un domaine où l'imagination se donne si facilement carrière, qui d'une généalogie soigneusement établie, d'une date rectifiée, d'une phrase ou d'un mot plus exactement interprétés, fait jaillir la vérité palpitante, la vérité qui rayonne souvent bien loin de son modeste point de départ. M. Eugène Ritter a achevé d'acclimater cette culture parmi nous ; il en est devenu l'un des représentants les plus autorisés du haut de cette chaire, et par là il a fait de notre université le centre d'une information sérieuse, étendue, extrêmement évocatrice, à laquelle les meilleurs critiques de notre temps n'ont pas dédaigné de recourir.

Cette activité là, d'ailleurs, je n'en relève pas mon prédécesseur : elle lui reste dans sa retraite relative où les érudits des lettres ne manqueront pas d'aller souvent le relancer ; en ma qualité de membre du comité de la Société J. J. Rousseau, il me sera permis de faire des vœux pour que la mémoire de notre Jean-Jacques en bénéficie encore pendant de longues années. Cette chaire aussi doit y trouver son compte, si elle demeure, comme nous l'espérons tous, sous le patronage direct de son premier occupant. Le présent titulaire a pu déjà recueillir quelques témoignages de la bienveillance de son « ancien », sur laquelle il ne cessera de s'appuyer pour accomplir sa tâche et la rendre digne à la fois de ses auditeurs, de la Faculté des Lettres et du haut enseignement de notre petite patrie.

Pour aujourd'hui, me conformant à l'usage des leçons d'ouverture, je voudrais, Mesdames et Messieurs, préciser

et fixer avec vous quelques-unes des notions essentielles sur lesquelles repose un enseignement et se fonde une méthode. Cela vous paraîtra d'autant plus nécessaire que, traçant des limites nouvelles à notre activité, la Faculté des Lettres a en quelque sorte laissé au nouveau professeur le soin d'interpréter ses intentions devant le public universitaire. Dans quelle mesure un enseignement qui doit porter uniquement sur la période moderne de l'histoire de notre langue, se justifie-t-il, et quelles en seront les principales directions, tels sont les points, me semble-t-il, sur lesquels il s'agit préalablement de nous entendre. Ce sera pour nous l'occasion de nous demander, ce qui va faire l'objet de cette leçon, quels sont les caractères distinctifs du français moderne.

I

A vrai dire, ces caractères n'éclatent point au premier coup d'œil : cette notion d'un français moderne que nous saisissons avec assurance, mais en somme très confusément, dans les livres, ne correspond peut-être pas à une donnée rigoureusement scientifique. Où commence ce français moderne ? A quel endroit situerons-nous l'abîme qui est sensé le séparer de l'ancien ou du moyen français ? Opération fort délicate assurément et dont je ne voudrais pas me charger pour ma part. Pas plus que dans aucune autre langue, il ne saurait y avoir de solution de continuité dans le développement normal du français depuis l'époque latine jusqu'à nos jours, quelles que soient la profondeur et l'étendue de ses transformations. C'est ce dont il faut bien se pénétrer tout d'abord. Toutefois, dans une évolution semblable, dont la durée se chiffre par siècles, il n'est pas impossible de distinguer des étapes dont chacune, à condition de ne pas l'enfermer dans des limites trop précises, présente un aspect nouveau, singulier, caractéristique. Dans l'infinie ramifica-

tion des langues indo-européennes, par exemple, qu'est-ce donc après tout que le grec ancien, le latin, le français, sinon précisément des étapes, géographiques ou chronologiques, peu importe, rien de plus que de simples étapes ; et pourtant nous les distinguons, puisqu'elles portent des noms différents. De même, dans l'histoire du français, à partir de ses origines jusqu'à nos jours, pourquoi ne discernerions-nous pas des périodes importantes par les aspects nouveaux qu'elles présentent à l'observateur ? pourquoi ne chercherions-nous pas à caractériser ces périodes par l'analyse des causes « externes » — il n'y en a probablement pas d'autres — sans cesse variables qui influent sur le mouvement général du langage ? A l'époque même où l'une de ces causes commencera à se manifester, nous dirons qu'une nouvelle période s'ouvre dans l'histoire de la langue et qu'elle mérite d'être étudiée pour elle même, sans perdre de vue, bien entendu, ce qui la précède ou ce qui la suivra, mais en s'attachant particulièrement aux manifestations qui désormais vont constituer son originalité. Si, en outre, cette période se trouve être celle dont nous sommes à la fois les témoins et les acteurs, ou encore, ce que nous ne pouvons savoir, celle dont nous commençons à nous dégager, vous achèverez de comprendre, Mesdames et Messieurs, quelle sorte d'intérêt très vif et quelle utilité s'attachent à une semblable spécialisation. Je reviens donc sans crainte à ma question de tout à l'heure : quels sont les caractères généraux distinctifs qui permettent d'instituer une étude particulière du français moderne ? Rien ne sera plus facile ensuite que de rechercher à quelle époque exacte apparaissent ces différents caractères. Pour aujourd'hui, c'est un problème d'espèce plutôt que de chronologie que nous nous posons.

A prendre les choses d'aussi haut que possible, évidemment le français moderne nous apparaît tout d'abord comme une langue parfaitement distincte du latin dont il découle.

Ceci a presque l'air d'un truisme, et n'en est pourtant pas un, si l'on considère, comme la science n'hésite plus désormais à l'affirmer, que la langue dont nous nous servons n'est qu'une des formes du latin parlé au vingtième siècle. Quand je dis donc que le français moderne est une langue distincte du latin, j'entends par là qu'on ne saurait même imaginer de le confondre ni avec le latin vulgaire introduit en Gaule dans les premiers siècles de notre ère, ni, à plus forte raison, avec le latin littéraire ou classique. Par là, je sous-entends une foule de caractères distinctifs dont l'énumération m'entraînerait trop loin, et qui d'ailleurs n'appartiennent pas à notre sujet. En effet, la très grande majorité de ces caractères apparaissent au moyen âge et nous ramènent à l'époque ancienne de la langue. Bien avant l'époque moderne, à partir d'un moment qu'il est d'ailleurs impossible de préciser, le latin et le « roman » — comme on appelait alors le français — vivaient côte à côte d'une vie suffisamment indépendante et sous des étiquettes différentes; déjà, fait hautement significatif, l'un d'eux, le roman, empruntait souvent à l'autre, le latin, des éléments qui n'avaient point passé par la série des modifications normales de la langue courante. Sur ce point, l'époque moderne ne fait à son tour que perpétuer une situation inaugurée et consacrée par l'époque antérieure. Et sans doute l'emprunt est devenu toujours plus fréquent, plus systématique, par la création d'une langue savante et littéraire, telle que nous la voyons surgir de plus en plus nette dans ces trois ou quatre derniers siècles : il s'étend aux procédés de formation du vocabulaire, voire à la syntaxe ; jamais, pourrait-on dire, le français n'est apparu plus éloigné du latin qu'à partir du moment où il s'est mis à le piller sans mesure. Toutefois, ce pillage même ne fait qu'élargir une tradition dont le début se confond avec les origines de la langue, c'est-à-dire, en définitive, se perd dans la nuit des temps.

Cette première distinction que nous venons de faire entre

le français moderne et le latin, en entraîne une autre, ni moins nécessaire, ni moins aveuglante : le français moderne se distingue nettement des autres langues néo-latines, le roumain, l'italien, l'espagnol et le portugais, pour ne citer que les principales. Je ne songe pas, Mesdames et Messieurs, à vous dévoiler l'origine de ces divergences ; premièrement parce que ce serait ranimer des polémiques d'où la pleine lumière n'a point encore jailli ; secondement parce que ces divergences n'appartiennent pas non plus à notre sujet, ayant en grande partie surgi durant l'époque ancienne de la langue. Il me suffit de mentionner ainsi, en bloc et en passant, une nouvelle série de caractères distinctifs du français moderne. Nous pouvons délibérément écarter désormais de notre route, sans jamais la perdre de vue toutefois, la grammaire des langues romanes, c'est-à-dire l'histoire de la différenciation des idiomes néo-latins. Au point où nous en sommes, leurs rapports se bornent aux échanges de langues complètement étrangères : il ne s'en faut pas de beaucoup qu'un Français ne se sente presque aussi dépaysé dans le vocabulaire, les formes et la syntaxe de l'espagnol, du roumain, voire de l'italien modernes, que dans le vocabulaire, les formes et la syntaxe de l'anglais ou de l'allemand. Il n'est pas inutile de poser en thèse au début de ce cours que la vie du français moderne est de moins en moins conditionnée par sa parenté avec le groupe des langues néo-latines. Néanmoins les traces de l'origine commune sont profondes, et encore une fois nous n'aurons garde de les oublier.

Une autre distinction qui, dans le même ordre d'idées, nous aide à saisir de plus près encore la notion du français moderne, c'est celle qui résulte de la différenciation des dialectes gallo-romans, des patois, pour employer le terme vulgaire, différenciation plus confuse que la précédente, où la part de l'enchevêtrement reste aujourd'hui encore considérable, mais qui n'en a pas moins donné naissance au « fran-

çais ». Ici encore d'ailleurs, le gros de la besogne s'accomplit au moyen âge, dégageant d'une masse primitivement informe quelques idiomes plus particulièrement favorisés. Dès le douzième siècle, non seulement le « roman » de Paris, c'est-à-dire le francien, possède une existence distincte, mais encore sa prééminence est attestée sur tous les autres dialectes du territoire de l'ancienne Gaule. Une des langues reines de l'Europe moderne apparaît à la lumière et commence à régner.

Au début, cette prééminence n'est en quelque sorte que littéraire ou sociale. Les écrivains, les gens de cour, tous ceux qui déjà, dans les hautes classes, subissent l'attraction du pouvoir central, se servent le plus volontiers du français, à l'exclusion des formes diverses du lorrain, du normand, du picard, du bourguignon, qui tout d'abord ont tenté de rivaliser avec lui. Sur deux points importants l'époque moderne réalise à son tour des progrès dans le même sens et parachève l'œuvre commencée. Au seuil du seizième siècle, le français devient la langue « officielle » du royaume. A partir de la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, qui prescrit l'usage exclusif du français de Paris dans tous les actes de la justice, tous les pouvoirs publics vont se rencontrer dans une préoccupation commune ; protéger et favoriser de toutes leurs forces la langue de la capitale. Faut-il rappeler la fondation de l'Académie française par Richelieu, significative de l'ancien régime, les mesures prises ou projetées par la Convention nationale contre les patois, si caractéristiques du nouveau et que rejoignaient naguère encore les arrêtés du ministère Combes contre le catéchisme en breton ? C'est qu'à partir du seizième siècle, l'hégémonie du français parmi les dialectes gallo-romans devient un instrument de centralisation politique, ou encore, pour employer une expression fort en faveur depuis quelques années, d'unité morale. Aucun gouvernement n'a

eu garde de le négliger. En même temps, cette langue, « d'élégante » qu'elle avait été tout d'abord, « d'officielle » qu'elle tend à devenir de plus en plus, se fait réellement « usuelle » pour la grande majorité des Français, ce qui est pour elle le suprême triomphe. En ce moment même, la conquête s'achève ; l'usage consomme la déroute des patois dont les linguistes recueillent avec soin les derniers débris dans les régions les plus reculées de l'ancienne Gaule, sur les montagnes, au fond des vallées alpestres. Le français n'est plus seulement, comme je le disais tout à l'heure, distinct des autres dialectes gallo-romains ; mais, après avoir longtemps vécu d'une vie parallèle ou enchevêtrée, il a préparé leur anéantissement définitif en les réduisant un peu partout à la plus honteuse servitude. Nous saluerons dans ce grand fait la preuve indiscutable de la persévérance et de l'énergie avec lesquelles il a tendu constamment à affirmer son existence au milieu d'eux.

II

Ainsi, Mesdames et Messieurs, pour rassembler les traits généraux que je viens d'énumérer et dont l'origine nous fait remonter jusqu'au moyen âge, on peut dire en gros que ce qui caractérise l'histoire du français pendant l'époque ancienne, c'est la conquête de son individualité ; et c'est aussi, dans une très large mesure, la conquête du rang auquel nous le voyons parvenu parmi les idiomes néo-latins. A la fin du quinzième siècle, la langue française « existe » depuis longtemps avec ses traits propres ; de plus elle est désormais très « en vue ». Une première fois même, elle a été déjà sur le point de conquérir l'Europe, grâce au rayonnement de la culture française. C'est un beau et grand rôle que nous lui voyons remplir au moyen âge, dans les cours et dans les milieux où l'on poursuit l'idéal d'une vie élégante,

au sein d'une littérature qui ne fut jamais plus internationale ou plus cosmopolite qu'en ces temps de régime féodal ou communal. Que lui a-t-il manqué pour établir définitivement, dès cette époque, son hégémonie de langue « universelle » ? Il lui a manqué sans doute ce qui presque exclusivement devait concentrer l'effort de l'époque suivante et qu'il nous faut maintenant mettre en lumière : il lui a manqué la création et l'organisation consciente et systématique d'une langue écrite.

A Dieu ne plaise, Mesdames et Messieurs, que j'ignore ou paraisse ignorer la magnifique floraison de la littérature en langue vulgaire au moyen âge, son infinie variété, l'extrême raffinement dont témoignent quelques-unes de ses formes. On pourrait trop facilement m'objecter tant de productions fameuses de l'épopée nationale, de l'épopée savante, de la poésie lyrique populaire ou courtoise. Il faudrait être bien ignorant ou de mauvaise foi pour ne pas évoquer ici ces romans versifiés dont la lecture passionnante conduit à l'abîme les héros de Dante, ces lais délicats et mélancoliques accompagnés par la harpe légère de Marie de France, ces strophes d'un art minutieux et compliqué dont la recette arrivait de Provence et dont les tours de force rythmiques ravissaient les délicats à la cour d'un Thibaut de Champagne ou dans les *puis* de l'Artois. Plus près de nous, il faudrait ne pas entendre résonner à notre oreille les noms d'un Eustache Deschamps, d'une Christine de Pisan, d'un Froissart, d'un Commine, d'un Charles d'Orléans, d'un Villon. Certes, ce ne sont pas là des preuves négligeables de la vitalité d'une littérature adolescente ; même au point de vue de l'art pur, on ne saurait les dédaigner. La langue qu'elles nous révèlent, a bien pu se croire deux ou trois fois voisine de la maîtrise. Sans doute, pour qu'elle y parvint tout à fait, s'en est-il fallu d'un ou deux génies complets, d'un Dante ou d'un Boccace. Mais il s'en est fallu aussi certainement

des préoccupations essentielles dont je viens de parler et qui n'apparaissent que plus tard, au seuil du seizième siècle : jusqu'à ce moment-là, on a bien pu se vanter d'écrire en français de Paris, mais on n'a point écrit en vue d'« illustrer » la langue française. Et non seulement ce n'est pas la même chose, mais c'est tout le contraire. Ce qui échappe aux écrivains du moyen âge, c'est la notion même d'une langue littéraire, envisagée en soi, en dehors et au-dessus de la littérature, c'est la notion de l'importance et de la dignité d'un instrument d'expression destiné à traduire le génie de la race, c'est l'amour et le culte de la langue maternelle élevée au-dessus de ses formes multiples, comme un édifice merveilleux auquel chaque écrivain doit travailler en simple ouvrier, dans la mesure de ses forces. Cette notion-là, Mesdames et Messieurs, n'appartient qu'aux écrivains de la Renaissance dont nous sommes, avec trois ou quatre siècles de notre histoire littéraire, les héritiers directs. Ils la doivent au contact du grec et du latin découverts dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Et sans doute la doivent-ils aussi un peu au contact de l'Italie, où les mêmes causes ont eu les mêmes effets ; c'est-à-dire que dans le même temps où les humanistes français partaient en guerre pour l'illustration de la langue française, les humanistes italiens, se réclamant de l'exemple des grands trécentistes, partaient en guerre pour l'illustration de la langue italienne. Mais d'un côté des Alpes comme de l'autre, l'étincelle a jailli du choc des esprits avec les beaux ouvrages de la Grèce et de Rome : par delà Cicéron, par delà Virgile, par delà Démosthène ou Homère, on prenait l'idée d'une langue qui serait par elle-même et dans son ensemble une œuvre d'art, et dont les temps modernes, à force de soin, pourraient fournir un jour l'équivalent. Ce n'est pas le côté le moins captivant de la révolution humaniste : en faisant éclater l'immense supériorité des langues anciennes et en leur assurant d'emblée

une situation prépondérante, elle préparait, par la violence même du contraste, l'essor nouveau, puissant, extraordinairement fécond de la langue nationale.

Cette conséquence, étrange au premier abord, est absolument logique pour peu qu'on y réfléchisse. La conscience de l'importance et de la dignité d'une langue une fois prise, comme je viens de le dire, dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, il en devait nécessairement résulter : 1° une idée plus complète de l'infériorité du français littéraire par rapport aux langues de ces chefs-d'œuvre ; 2° la nécessité de le cultiver et de le perfectionner pour l'élever au rang de ces rivales menaçantes. De fait, cette double préoccupation remplira les écrits philologiques jusqu'en plein dix-huitième siècle : on noircira des pages innombrables autour de la question de savoir si le français est inférieur ou supérieur au latin. Et d'autre part, on ne négligera rien pour le rendre égal à son modèle, c'est-à-dire qu'on ne cessera de travailler aussi méthodiquement que possible à le perfectionner. De là, la pression prodigieuse exercée désormais sur la langue par tous ceux — et ils finiront par pululer — que sa destinée nouvelle intéresse ; de là, les entreprises multiples, officielles ou privées, la masse énorme des documents écrits de toute nature qui, à partir de la Renaissance, se donneront pour tâche de rechercher et d'expérimenter tous les moyens de la rendre plus belle. Incontestablement, c'est ce qui constitue, sur ce terrain, l'originalité de notre époque par rapport à l'ancienne ; c'est aussi ce qui va retenir toute notre attention, d'autant plus que ce vaste mouvement, dont nous aurons à rendre compte en détail, nous apparaît aujourd'hui dans toutes ses conséquences. Je me bornerai à vous signaler les principales.

Tout d'abord, cela résulte directement de ce que nous venons de dire, la spontanéité de la langue diminue ; la langue devient une œuvre de réflexion, la construction plus

ou moins méthodique d'une élite intellectuelle qui lui impose son esprit, ses préférences, ses aspirations, en un mot sa volonté. Cette autorité de l'usage même, par laquelle on prétend au début réserver la liberté de ses mouvements, ne fait en réalité que l'enchaîner peu à peu plus complètement, car il s'agit d'un *bon* usage recueilli sur la bouche ou dans les écrits d'un petit nombre de personnes. Pour la grande majorité de ceux qui sont appelés à le suivre, cet usage suppose l'observation et l'étude, qui ne cesseront plus désormais de s'interposer entre la langue et le public. A partir de la seconde moitié du dix-septième siècle d'ailleurs, on voit la langue se rationaliser de plus en plus ; c'est-à-dire que l'usage tend à subir une règle supérieure à lui ; des limites étroites et précises lui sont imposées par la logique ; son cours, si je puis dire, ne va plus se développer que dans le sens des canaux construits de main d'homme, sur les plans d'un ingénieur qui ne connaît pas d'obstacle naturel, le grammairien philosophe. Ainsi l'abîme entre la langue savante et la langue populaire livrée à toutes ses impulsions, se creuse de plus en plus ; deux langages se développent parallèlement, l'un au-dessus de l'autre, tout comme dans les beaux siècles de la littérature latine. Il y a désormais un français « classique » et un français « vulgaire » dont le premier n'exerce pas la moindre autorité. Nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure ces deux français ont réagi l'un sur l'autre. Mais il reste que leur point de départ est tout différent.

Au point de vue de l'usage savant, le seul dont nous ayons présentement à nous occuper, ce que la langue perd en spontanéité, elle le regagne en unité. Et je ne parle pas seulement de cette unité géographique acquise en grande partie déjà au moyen âge, qui résulte de l'importance prise par la langue de la capitale et du rôle qu'elle est appelée à remplir dans tout le royaume. Mais dans la capitale même,

cette unité se fonde, ainsi que nous venons de le voir, sur la notion d'un bon usage, qui reste à déterminer et qui en effet ne laisse pas de varier plusieurs fois à travers ces quatre siècles. D'autre part, il est certain que cette unification, je dirais volontiers cette uniformisation du français littéraire, comporte des nuances : elle se poursuit en quelque sorte par échelons, à travers la conversation châtiée et les livres, à travers les genres, dont chacun, au moins dans l'esprit de l'époque classique, poursuit une unité linguistique particulière. Mais même par delà ces divergences systématiques, d'ailleurs secondaires, s'établit une unité générale, une grammaire de la langue où les esprits les plus éloignés se rencontrent dans la recherche commune de ce que dès le dix-septième siècle on appelle le génie de la langue française. « Il a bien connu le génie de la langue », sera pendant très longtemps le compliment par excellence de la critique aux écrivains. Pour arriver à une préoccupation semblable, aussi impérieuse, aussi tenace dans l'esprit de ceux qui nous ont précédés, et qui nous paraît usée aujourd'hui à force d'avoir été exprimée, il a fallu, Mesdames et Messieurs, des siècles de culture et la révolution dont nous parlions tout à l'heure. Le génie de la langue française, qui donc y songe au moyen âge ? qui donc en parle au seizième siècle ? Mais qui n'en parle pas au dix-septième et au dix-huitième siècles, et qui ne se sent pas pénétré de crainte à cette idée au dix-neuvième siècle, je parle pour un V. Hugo, pour un Flaubert, pour un Renan, c'est-à-dire pour ceux qui ont réellement pris rang d'écrivains dans notre littérature. Et ce respect et cette crainte nous apparaissent comme une des formes de cet amour de la langue que nous voyons poindre à l'aube de la Renaissance.

Au prix de quels sacrifices cette grande œuvre d'unification s'est-elle accomplie ? Le profit réel les a-t-il toujours compensés ? Questions troublantes auxquelles je ne réponds

pas pour l'instant. Il nous suffit en ce moment de constater, remettant à plus tard la critique et le jugement. En tout état de cause, ce qui contrebalance les risques d'une pareille entreprise, ce qui l'excuse d'avance, ou ce qui fait en définitive son mérite, c'est qu'elle manifeste dès le début la volonté de se laisser guider par un idéal esthétique. L'apparition de cet idéal est donc le troisième caractère fondamental de la révolution qui prépare l'avènement du français moderne. Nous avons vu qu'aux premiers humanistes la langue découverte dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique s'était révélée avant tout comme une œuvre d'art. Par la suite, cette notion ne cessera jamais d'avoir le pas sur les autres. Sans doute, des préoccupations d'un autre ordre, l'utilité, la commodité, la nécessité d'adapter la langue à son rôle nouveau d'intermédiaire européen, sont venues se greffer plus tard sur la première. Mais elles ne l'ont point obscurcie. L'idéal esthétique n'en reste pas moins le plus important, le plus haut, le plus généralement capable d'influer sur le développement du français moderne.

En particulier, l'élégance de la langue est demeurée constamment le principal souci des puristes. Ils l'ont fait consister dans la simplicité, dans la sobriété, voire dans la clarté envisagée comme un avantage esthétique, et dans cette forme perfectionnée de la clarté, dans cette clarté poussée jusqu'au raffinement qu'ils ont appelée la netteté. Les qualités plastiques, le relief et la couleur, les qualités musicales, l'harmonie, le rythme et la sonorité, passées momentanément au second plan seront d'autant plus énergiquement cultivées au dix-neuvième siècle, héritier des Rousseau, des Bernardin de St-Pierre et des Chateaubriand, mais sans faire tort aux autres. Il semble que notre époque, dans sa recherche indéfinie d'une forme parfaite du langage littéraire, se soit efforcée à son tour de réunir les deux vertus capitales qui, à deux reprises, ont imposé la séduction de

notre langue à l'Europe entière, la douceur au treizième siècle, la clarté au dix-huitième siècle. Je pense qu'en lisant V. Hugo et Lamartine, Renan, Flaubert et Loti, la postérité dira qu'elle n'a pas été trop inférieure à son rêve.

Tout ce travail, Mesdames et Messieurs, et c'est là le quatrième caractère sur lequel je désire attirer votre attention, ne s'accomplit pas sans un ralentissement très sensible du mouvement de la langue. Certes, le chœur des puristes répétera à l'envi, tantôt pour se donner du courage, tantôt au contraire avec mélancolie ou tristesse, les vers d'Horace :

... Mortalia facta peribunt,
Nedum sermonum stet honos et gratia vivax.

Ils accepteront les conséquences de cette loi, ou plutôt s'y résigneront. Mais il n'en reste pas moins qu'un de leurs soucis principaux, surtout à partir des dernières années du règne de Louis XIV, a été de « fixer », comme ils disaient, la langue française dans l'état de perfection où ils pensaient qu'elle était parvenue. On trouve comme un écho de cette préoccupation jusque dans les écrits de ceux qui s'attachaient le moins alors à cette idée de perfection absolue. Une grammaire académique, expose Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie*, ne pourrait pas absolument fixer une langue vivante, « mais elle diminuerait peut-être les changements capricieux par lesquels la mode règne sur les habits. » C'est ce que très peu auparavant, un autre académicien zélé, l'abbé de Saint-Pierre, exprimait à peu près dans les mêmes termes : « Je crois bien qu'il est difficile d'empêcher entièrement cette grande inconstance [de l'usage], mais il est possible de la diminuer considérablement par l'autorité d'un dictionnaire et d'une grammaire. » Et en effet, il est incontestable que toute cette immense littérature grammaticale qui commence à fleurir en France à une époque où elle n'a point encore cette prétention, n'a pas peu contribué à retarder la

fuite de l'usage. Elle n'avait eu tout d'abord pour objet que d'organiser la langue par une sorte d'enregistrement méthodique de ses formes successives ; elle a fini par la fixer dans une certaine mesure. Du jour où l'on s'est mis à se surveiller en parlant et en écrivant, du jour où l'on s'est préoccupé d'observer des règles, ces règles ont servi d'entraves à la langue et l'ont ralentie sur la pente irrésistible où malgré tout elle reste entraînée. Ce n'est pas là, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, l'une des moindres acquisitions de l'époque moderne. Dans la grammaire de notre langue littéraire, il y a l'apport combiné de trois ou quatre siècles, dont il nous faut bon gré mal gré tenir compte, et qui, suivant comme on l'envisage, nous tire en arrière ou nous soutient dans notre marche en avant. Nous n'avons peut-être plus autant que nos devanciers la crainte de perdre nos chefs-d'œuvre inexorablement atteints par l'usure du langage ; mais nous sommes les prisonniers ou les heureux propriétaires d'une langue qui a subi l'empreinte de ces chefs-d'œuvre et qui s'est organisée en grande partie sous leur influence et avec leur complicité. C'est ce qui fait pour nous une bonne part de l'intérêt qui s'attache à l'étude de l'atmosphère grammaticale dans laquelle ces chefs-d'œuvre ont été conçus, car cette atmosphère ne laisse pas d'être encore un peu la nôtre.

Mesdames et Messieurs, ces conquêtes d'une langue devenue l'objet d'une pareille sollicitude, la réflexion, l'unité, l'idéal esthétique, la fixité relative, ont en somme couronné en le réalisant le rêve des humanistes du seizième siècle. Le français littéraire, le français châtié a atteint l'importance et l'autorité d'une langue classique. Il s'est imposé comme tel à l'Europe et au monde déjà dans la deuxième moitié du dix-septième siècle. Les écrivains y ont surtout contribué, mais aussi les grammairiens, les doctes, les mondains qui ont créé, entretenu, favorisé en France cette chose éminente.

sous son aspect rébarbatif, l'art de la grammaire. Il en est résulté un instrument d'expression très perfectionné, très complet, très puissant, le français moderne, plus particulièrement sous sa forme littéraire. Mais précisément cette forme littéraire ou écrite a acquis du même coup sur l'autre, la forme généralement parlée, des avantages qui n'ont pu manquer de la placer au-dessus d'elle. Plus fortement constituée, sous une forte discipline qui a fini par marquer son empreinte dans tous nos esprits, la langue écrite s'est imposée comme un modèle à la langue parlée. Elle l'a peu à peu soumise autant que possible à son propre régime et l'a fait bénéficier de ses acquisitions, telles que nous venons de les énumérer. Croit-on par exemple que les patois auraient si vite et si complètement disparu devant le français de Paris, si celui-ci n'avait pas été, de son côté, soutenu par l'organisation perfectionnée de la langue littéraire? Sur le terrain des langues comme ailleurs, la victoire appartient à la force disciplinée. Ainsi, peu à peu, la forme parlée du français s'est appuyée d'une façon très sensible sur sa forme écrite, garantie de sa supériorité. Elle a subi le contre-coup de la rationalisation, de l'unification, de la fixation du français littéraire, ce qui peut être envisagé comme la sanction suprême de l'œuvre des lettrés.

Cette tendance est même si forte aujourd'hui que dans un domaine où elle aurait dû rester souveraine absolue : la prononciation, la langue parlée s'est fait de la langue écrite une sorte d'oreiller de paresse : l'orthographe est devenue, chose monstrueuse, pour tout le monde la règle de bien dire. C'est trop, mais il y a là la conséquence d'un entraînement général auquel il semble difficile désormais de résister. A l'heure qu'il est, le rayonnement de la langue littéraire s'étend, à travers les diverses couches sociales, jusqu'au peuple. L'imprimerie devait être la principale auxiliaire de cette pénétration. L'instruction obligatoire généralisée est venue en-

suite renforcer si possible le pouvoir du journal et du livre sur la parole, et a mis aux prises, dans la tête et sur les lèvres du peuple, la grammaire instinctive et la grammaire des lettrés. Je ne veux pas dire qu'il n'en résulte pas un certain trouble pour la très grande majorité du public : il sera toujours difficile, par exemple, à un homme du peuple de lier ses phrases par des *quoi* ou par des *dont*, voire par des *lequel*, *laquelle*, plutôt que par de simples *que* adverbiaux. Mais c'est un fait qu'ayant passé par l'école, il ne se sent plus aussi à l'aise pour dire : *la fille que je lui ai porté son panier au marché*. La lutte n'est point achevée ; sans doute se prolongera-t-elle indéfiniment : il y a là trop de forces mystérieuses en présence, trop de besoins obscurs à satisfaire : toutefois, et c'est ce que je tenais à constater en terminant cet exposé, la bataille manifeste à chaque instant l'espèce de fascination exercée par la langue écrite sur la langue parlée.

III

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, dans la mesure où les destinées de la langue parlée, jusque dans ses formes les plus humbles, sont liées à celle de la langue littéraire, l'histoire du français en général, pendant ces quatre derniers siècles, est dominée par l'effort systématique de ceux qui, à partir de la Renaissance, ont eu pour souci constant de perfectionner la seconde, la langue littéraire. A bon droit par conséquent, cet effort fera le principal objet de notre cours. Et sans doute nous ne perdrons pas de vue le mouvement spontané de la langue, qui se continue obscurément sous son mouvement réfléchi ; nous devons tenir compte de l'ardente circulation de la langue généralement parlée sous la langue écrite et parlée par une élite ; mais cette circulation ne nous apparaîtra guère que dans ses conflits avec la force consciente, ou dans les concessions, d'inégale importance

suivant les époques, faites par la langue écrite à la langue parlée. Ce serait en effet une grossière erreur et un procédé par trop simplificateur que de vouloir dissocier radicalement des éléments somme toute si enchevêtrés, dont les rapports sont constamment régis, aux yeux même des puristes, par une sorte de compromis. Mais ce compromis même, à l'envisager du point de vue de la langue écrite, reste toujours une manifestation de la volonté réfléchie, une chose voulue et discutée à toutes les époques par les artisans conscients de la langue.

De ces artisans ou collaborateurs de l'œuvre inaugurée sous le patronage des humanistes, nous ne négligerons aucune catégorie, sachant qu'aucune n'est demeurée impuissante en regard des autres. Nous saurons reconnaître l'importance de la collaboration et de la sanction fournie par les mondains à l'entreprise commune; l'appui, dont il a été déjà question, prêté par les pouvoirs publics; le pouvoir grandissant, voire menaçant à certaines époques, des doctes et des grammairiens, et au-dessus de tout cela l'œuvre des grands écrivains couronnement de l'édifice qui ne pouvait exister sans leur concours. Ce ne sera pas l'une de nos tâches les moins captivantes que d'observer dans quelles conditions s'est réalisé l'accord de toutes ces parties, inspirées d'autant de points de vues divergents. Nous le ferons tant bien que mal en suivant les traces de leur activité à travers la foule des documents écrits de toute sorte que l'histoire littéraire et l'histoire des mœurs mettent à notre disposition, mémoires, correspondances, journaux, dans les traités spéciaux, les recueils d'observations grammaticales, dans les dictionnaires et dans les grammaires, pour aboutir à ce qui sera le terme de notre investigation, les chefs-d'œuvre de la littérature considérés comme l'expression achevée de tous ces plans et de tous ces rêves caressés par plusieurs générations de lettrés et de délicats. Une intelli-

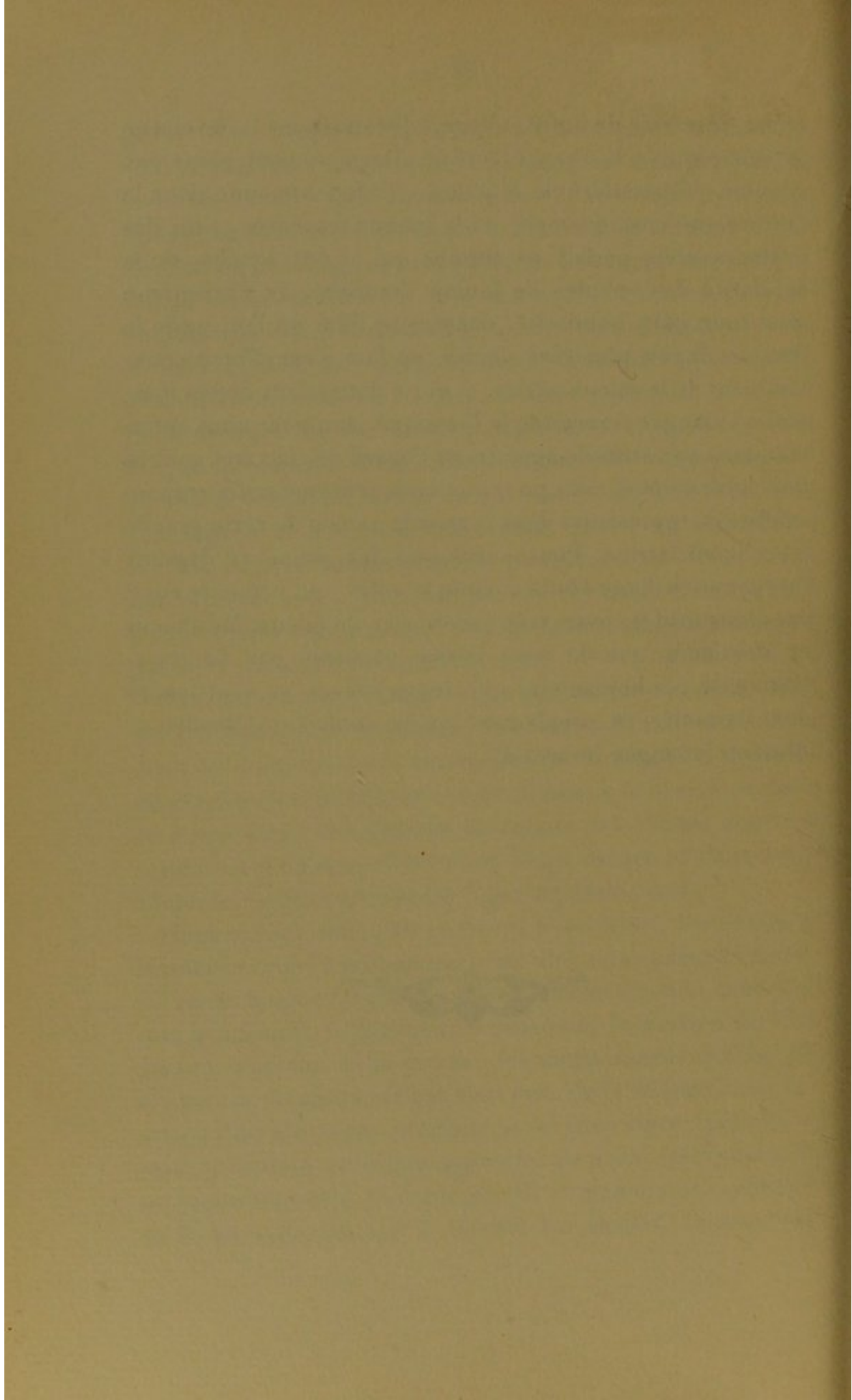
gence plus complète des textes, n'est-ce pas à quoi, sans vouloir exclure d'autres motifs importants, doit principalement servir une étude comme celle-ci ? A mesure que nous nous éloignons de tant d'œuvres admirées et admirables, il devient de plus en plus nécessaire de les ressusciter dans le milieu même où elles ont pris naissance ; il devient de plus en plus nécessaire surtout d'en interpréter la langue plus ou moins surannée, soit qu'il s'agisse de la forme et du sens de chacun de ses mots ou de chacune de ses phrases, soit qu'il faille évoquer les tendances particulières auxquelles cette langue correspond. Il est indispensable de lui rendre sa physionomie véritable, non celle qui résulte du faux-jour d'un éclairage à la moderne, mais celle qu'elle eut en pleine lumière de la vie contemporaine. La valeur d'art ou de pensée que représentent aujourd'hui encore ces chefs-d'œuvre n'en sera pas pour cela diminuée ; au contraire, elle deviendra un puissant stimulant de notre travail.

Nous en aurons d'autres : nous aurons bien entendu l'intérêt de la science, régulateur nécessaire de tous nos efforts dans le domaine de la connaissance, le souci de la vérité exacte, précise, intelligible et intelligente, le besoin profond de notre esprit de s'élever au-dessus des choses pour les embrasser d'un coup d'œil dans leurs causes et dans leurs effets, les comprendre et les juger équitablement.

Nous aurons enfin, du moins je le souhaite, Mesdames et Messieurs, pour vous comme pour moi, nous aurons l'amour de notre langue. Il n'est pas de science féconde sans passion généreuse, la passion du prochain, la passion de l'humanité, l'amour de la patrie ; ici, nous serons guidés par la passion, le mot n'est pas trop fort, de la langue française, c'est-à-dire de notre patrimoine le plus sacré après le sol natal et le lien politique garantie de notre indépendance, la langue française, l'un des grands et magnifiques véhicules de la pensée humaine à travers les siècles, le vase pré-

cieux, réservoir de notre culture, telle que nous la devons en grande partie à la France voisine. Dernièrement, dans une réunion préparatoire de la jeune « Union romande pour la culture et l'enseignement de la langue française », un des orateurs nous parlait en termes qui m'ont touché, de la solidarité des peuples de langue française. Je l'invoque à mon tour, cette solidarité, dans cette ville où l'on parle le français depuis plusieurs siècles, où l'on s'est efforcé constamment de le mieux parler, et qui a donné l'un de ses maîtres à la langue française ; je l'invoque, non pour nous enfermer dans une attitude agressive à l'égard de ceux qui parlent une autre langue, mais pour que nous sentions notre responsabilité de représenter dans le monde un peu de cette grande force civilisatrice. Pour surmonter les premiers dégouts inséparables d'une étude comme la nôtre, qui présente aussi ses côtés arides, je ne vois encore rien de mieux, Mesdames et Messieurs, que de nous laisser pénétrer par l'enthousiasme de ces humanistes qui, les premiers, se sont lancés dans la mêlée en proclamant qu'ils voulaient défendre et illustrer la langue française.







RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1907-1908

PAR

M. le Prof. Bernard BOUVIER

Mesdames et Messieurs,

POUR la première fois, l'Université distribue ses prix de concours au printemps, à la date anniversaire de l'élection de son premier Recteur, et non plus dans ce mois de janvier, agité et maussade, que le calendrier de 89 partageait entre nivôse et ventôse. Nous avons voulu réunir en une seule ces deux séances solennelles, la délivrance des prix et la proclamation du futur recteur, pour ne plus chômer qu'une journée de cours, pour permettre au recteur de résumer dans son rapport l'année scolaire écoulée, et surtout pour donner aux *Dies Academicus* son véritable ornement, en récompensant le travail librement poursuivi des plus studieux de nos étudiants. Cette année même, nous avons poussé à l'extrême le souci de la modestie et du labeur paisible, en renonçant, non sans un intime regret, à la gracieuse et cordiale réunion de la famille universitaire dans le parc de l'Ariana. Le *Dies Academicus* de 1908 sera seulement marqué par cette grave séance, tandis que le jubilé de 1909 permettra aux maîtres, aux étudiants et aux amis de l'Université de célébrer par de joyeuses solennités

les grands souvenirs de notre histoire, toujours présents à nos esprits. Pour le moment, nous avons à passer en revue une nouvelle année de notre existence, en rappelant les changements survenus dans le corps enseignant et opérés dans les programmes; les démarches de l'Université au dehors; les principales innovations apportées dans sa vie intérieure; les événements les plus notoires de ces quinze derniers mois; enfin les progrès qui nous semblent les plus pressants à réaliser.

Le nécrologe de 1907-1908 porte trois noms : Henri Brocher de la Fléchère, mort en juin 1907; Ernest Stroehlin, mort en octobre 1907; Joseph Wertheimer, mort en mai 1908, tous trois professeurs honoraires.

La Faculté de Droit, la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ont rappelé les services qu'elles avaient reçus de ces maîtres savants et dévoués. Et l'Université associe leurs carrières si diverses, mais toutes trois réellement utiles et généreuses, dans un commun souvenir d'estime et de gratitude.

Un nouveau professeur honoraire a été nommé en la personne de M. Eugène Ritter, qui avait donné sa démission en septembre 1907, après avoir occupé pendant trente-quatre ans la chaire d'Histoire de la langue française. Dans sa retraite, occupée de savants travaux, ses collègues iront souvent rechercher l'agrément de son commerce et solliciter ses conseils.

Ni l'âge ni la maladie ne prévalent contre l'esprit qui pense et qui crée. Toute la vie féconde de l'Université n'est pas enfermée dans l'enseignement actif de ses maîtres, pas plus qu'elle n'est limitée par la durée des semestres scolaires. Des professeurs en congé, aussi bien que des professeurs en vacances, peuvent continuer de la servir. Et si même ils se retirent un temps pour rétablir une santé ébranlée, ce temps est employé à son profit. Les congés

accordés à MM. les professeurs Gourd et Partsch ont été renouvelés pendant les deux derniers semestres et pour le semestre présent. Dans l'empressement que des collègues ont mis à les suppléer, ils voient le témoignage d'une affection fidèle et d'une confiance assurée en leur retour prochain et définitif. MM. les professeurs Flournoy, Wyniarski et Auguste Reverdin ont interrompu leurs cours et ont été remplacés, le premier, par M. Edouard Claparède, le dernier, par M. le D^r Dupraz. M. le professeur Ch. Borgeaud vient de reprendre ses leçons d'Histoire constitutionnelle de la Suisse, tandis qu'il achève, par un labeur aussi constant que désintéressé, l'histoire de l'Académie en vue du jubilé de 1909.

Les nouveaux privat-docents dont les noms suivent ont annoncé des cours : dans la Faculté des Sciences, MM. G. Baume et E. Durand ; dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, MM. Alfred Juvet, Emile Wilmot, Camille Martin, Daniel Bersot, Henri Leale et Albert Wuarin ; dans la Faculté de Droit, M. Albert Caleb ; dans la Faculté de Médecine, MM. les docteurs Patry, Bastian et Grounauer.

Les fonctions de M. le professeur Paul Oltramare, comme professeur extraordinaire d'Histoire des religions, ont été renouvelées pour trois ans. Et voici, par ordre de dates, les créations de chaires et les nominations de professeurs faites depuis le dernier rapport du Recteur. Aux deux chaires extraordinaires de Pharmacognosie et de Gîtes métallifères, instituées dans la Faculté des Sciences, ont été appelés M. Alfred Lendner, en février, et M. Francis Pearce, en décembre 1907 ; au mois de mai de la même année, la succession de M. le D^r Jentzer, directeur de la Maternité, était partagée entre M. le D^r O. Beuttner, professeur ordinaire de clinique, et M. le D^r R. de Seigneux, professeur extraordinaire de polyclinique gynécologiques et obstétricales. La démission de M. Eugène Ritter avait amené la

Faculté des Lettres à proposer une répartition de son enseignement d'Histoire de la langue française entre la chaire ordinaire des Langues romanes, pour la partie ancienne, et, pour la partie moderne, une chaire extraordinaire. M. Alexis François a été nommé, en février 1908, professeur d'Histoire de la langue française moderne. Enfin, dans la Faculté des Sciences, la Psychologie expérimentale, jusqu'ici enseignée par un professeur extraordinaire et par un chef de travaux pratiques, fera dorénavant la matière d'une chaire ordinaire et d'une chaire extraordinaire, à laquelle le laboratoire est attaché. Le Conseil d'Etat vient d'appeler à la première, M. Théodore Flournoy, à la seconde, M. Edouard Claparède.

L'Université a conféré le titre de docteur ès lettres *honoris causa* à deux hommes que des titres divers appelaient à cette haute distinction : M. David Jayne Hill, ancien président du collège de Rochester, aujourd'hui ministre des Etats-Unis à Berlin, qui composa à Genève, où il résidait comme représentant de la grande république américaine auprès de la Confédération, les deux premiers volumes de son *Histoire de la diplomatie dans le développement général de l'Europe*; et notre vénérable concitoyen, M. C. Moïse Briquet, qui publiait, il y a quelques mois, l'œuvre de toute une vie de patientes et ingénieuses recherches, son *Dictionnaire des filigranes du papier*.

Nous avons envoyé des adresses de félicitations et de confraternité à l'Université de Maryland; à l'institut Carnegie, à Pittsburg; à l'Université de Bologne, qui célébrait le quatrième centenaire de la naissance du naturaliste Ulysse Aldrovandi.

L'Ecole genevoise a été représentée par M. le D^r Prévost au Congrès international de physiologie, à Heidelberg; par M. le D^r Cristiani au Congrès international des hygiénistes, à Berlin; par M. Emile Yung au Congrès international de

zoologie, à Boston ; par M. Edouard Montet au Congrès international du christianisme libéral, à Boston. Profitant de la présence du Doyen de notre Faculté de Théologie, des communautés américaines l'ont invité à parler publiquement de Genève et de son Université, et, comme le professeur Yung, il a recueilli de nombreux témoignages de l'intérêt que portent les milieux religieux et intellectuels des Etats-Unis à notre cité, à son Ecole, au monument de la Réformation. Le professeur de Littérature française a été appelé à faire une série de leçons dans les cours de vacances de l'Université d'Edimbourg. Il y a quelques semaines, notre collègue M. Henri Fehr rapportait du IV^e Congrès international des mathématiciens, réunis à Rome, la charge fort honorable de conduire, avec ses confrères MM. Greenhill et Klein, une enquête sur la réforme de l'enseignement mathématique dans les écoles secondaires, pour en publier les résultats dans la *Revue internationale de l'enseignement mathématique*, qui paraît à Genève, sous sa direction. C'est l'un des nôtres encore, M. Eugène Borel, que le Conseil Fédéral a choisi pour l'un de ses trois délégués à la Conférence internationale de la Haye ; il en a rapporté des observations et des expériences dont il voudra bien tout à l'heure nous communiquer quelques-unes ¹.

Dans ce tableau sommaire et probablement incomplet de l'activité universitaire de nos professeurs hors de l'Université, je dois rappeler avec reconnaissance les trente-trois conférences que treize d'entre eux ont faites à l'Athénée, pendant les mois d'hiver, au profit du fonds du Jubilé.

Mais, Messieurs, dans mon souci de ne pas retenir trop longtemps votre attention, je ne vous ai fait voir les choses que du dehors. La bibliographie des publications des maîtres

¹ La séance solennelle du 4 juin 1908 fut en effet terminée par une causerie de M. Eugène Borel, professeur de droit public, sur ce sujet : *L'avenir de la paix par le développement du droit international*.

et des élèves de l'Ecole¹, la statistique des cours de vacances de 1907 et du nombre de nos étudiants en 1907 et 1908, la liste des grades décernés depuis quinze mois, diront assez à ceux qui savent reconnaître sous les chiffres des faits, et sous les faits, des volontés et des idées, que nous mettons tous notre ambition et notre honneur dans le travail. N'est-ce pas le jour et le lieu de proclamer sans fausse modestie qu'il y a dans tant d'efforts concordants quelque chose de plus qu'un devoir accompli? Genève fait de grands sacrifices pour son Université: et l'Université y répond par un labeur inlassable, que soutiennent, en dépit des imperfections des individus, un loyal amour de la science et un patriotisme raisonné.

La vie des étudiants, hors des cours et des laboratoires, se concentre dans leurs associations patriotiques, scientifiques ou charitables, dont le nombre et la diversité reflètent la physionomie animée de notre Haute-Ecole. A côté des sociétés nationales, qui forment sa garde d'honneur, des groupes naissent, grandissent, se transforment, disparaissent et renaissent, dont le mouvement est intéressant et instructif à suivre. En 1907, c'est la *Société littéraire internationale d'étudiants*; c'est l'association des *Etudiants macédonno-adrianopolitains*; c'est la *Hungaria*, que nous nous réjouissons de voir prendre chez nous des racines solides; c'est la *Société de secours mutuels des étudiants israélites*; enfin, en 1908, c'est la *Société progressiste des étudiants polonais*. Une fois que le Bureau du Sénat a approuvé leurs statuts et les a introduits au tableau officiel des sociétés

¹ Au précédent recueil des rapports du Recteur et des jurys présentés dans la séance solennelle du 28 janvier 1907, était annexée une *Bibliographie des travaux des professeurs et des privat-docents dans l'année 1906*. Si nous ne publions pas dans le présent recueil cette bibliographie pour l'année 1907, c'est qu'elle doit paraître dans le catalogue général (1895-1907) que l'on prépare en vue du Jubilé de 1909. Mais, comme nous l'annoncions l'an dernier, la bibliographie annuelle des publications universitaires sera reprise avec l'année 1910.

universitaires, je crois qu'il importe de témoigner à ces groupements spontanés, aussitôt qu'ils se sont montrés viables, un intérêt attentif. Ils ont l'inconvénient peut-être de pousser ceux qui s'y rencontrent à parler trop leur langue maternelle, aux dépens du français qu'ils négligent, mais plus ils se sentiront encouragés par les professeurs et par les sociétés nationales, plus ils s'ouvriront à nos idées et plus ils s'attacheront à la maison qui les abrite sans les enfermer. Pour qu'ils deviennent des éléments actifs de notre vie générale, il suffit de faire appel à leur conscience, en leur représentant leurs obligations de citoyens de la cité académique. Nous l'avons bien vu dans ces derniers mois, où cette idée abstraite de la cité académique, malaisément intelligible à des étudiants et des étudiantes arrivés d'hier et ignorants de notre histoire, prenait corps dans l'œuvre du Jubilé. Alors elle a peu à peu gagné les esprits des étrangers comme des nationaux, et, les uns après les autres, des représentants de la plupart des groupements d'étudiants ont réclamé leur part à la peine et à la responsabilité. Je souhaite que dans les solennités de 1909, la journée des étudiants, sous la conduite de nos sociétés nationales, ne soit ni la moins brillante, ni surtout la moins utile à l'avenir de l'Université.

De tout temps, avec l'autorité de ses maîtres, l'affection de ses anciens élèves, dispersés de par le monde, a été une provision de forces pour Genève, une garantie de sa mission. « Il n'existe pas une autre ville de la grandeur de Genève qui soit si bien connue, » nous écrivait, en nous offrant son *Histoire de la diplomatie en Europe*, notre nouveau confrère, le Dr D. J. Hill. « Et pourquoi? La nature qui a prodigué des dons de beauté à la Suisse a été très bienfaisante envers Genève; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher la vraie cause de cette distinction. C'est plutôt parce que l'esprit humain ne peut écrire son histoire sans se souvenir de

Genève. La religion, la politique, la philosophie, les sciences, le développement international, sont redevables à cette ville... » Aujourd'hui comme autrefois, c'est par nos étudiants que doit rayonner cette idée d'affranchissement des esprits et des consciences, sur laquelle se sont fondées et la république et l'école. Si jamais quelque danger menaçait la sécurité de l'une ou de l'autre, on entendrait, je m'assure, sous tous les climats, des milliers de voix s'écrier : « Ne touchez pas à cette haute demeure, dont le seuil ouvert à tous ceux qui veulent loyalement apprendre et savoir, porte, depuis quatre siècles, l'héroïque inscription : « Après les ténèbres, la lumière ! »

Ceux qui voudraient renier ces traditions, pour opposer par des arguments de fait l'intérêt de nos étudiants nationaux à l'intérêt des étudiants étrangers, se tromperaient même dans les faits. Les deux conditions de l'enseignement de l'Université, qui sont d'abord d'offrir à nos fils des études supérieures complètes, ensuite d'instruire tous les bons étudiants qui lui viennent du dehors, ces deux conditions se lient étroitement. Il faut le nombre pour produire une élite. Il faut surtout, dans une institution démocratique comme la nôtre, que l'Etat qui l'entretient et la développe puisse compter sur elle pour subvenir à des dépenses croissantes. Une Université toujours en progrès est pour Genève un luxe de première nécessité. Les raisons de la raison et les raisons du cœur se rencontrent dans cette conclusion unique. Aussi n'y a-t-il pas eu de divergence entre les Facultés, pas même entre les membres du Sénat, plusieurs fois consulté, en face d'un règlement des taxes de laboratoires qui eût parqué en deux catégories les étrangers et les nationaux. La conviction que le véritable intérêt de l'Université était de demeurer dans sa tradition libérale, les engagea tous à soutenir les efforts du Bureau du Sénat, et ce fut l'une de nos intimes satisfactions, au cours des derniers mois, que d'obtenir du pouvoir

supérieur, sans gêner ses exigences légitimes, une décision équitable, à laquelle tous purent se rallier.

Dans le tableau des relations extérieures de l'Université, je ne voudrais pas oublier les amis et les collaborateurs habituels : ceux qui gèrent ses modiques revenus, ou ses fonds exceptionnels, avec la sollicitude et la courtoisie de ces banquiers d'ancien style « à qui rien d'humain n'est étranger ; » — la Société académique, — dont le président obtenait tout récemment, par de brillantes épreuves, le bonnet de docteur — et qui travaille, discrète et généreuse, à augmenter sans cesse le nombre des bienfaiteurs de notre maison, et leurs bienfaits ; — le Comité de patronage des étudiants étrangers, un rouage qui ne fait point de bruit et beaucoup de besogne. Je proposerais en passant un objet nouveau à ses soins : ce serait de s'occuper spécialement des étudiants confédérés, de les réunir, de les mettre en relation avec la société et les sociétés genevoises, de les acclimater dans Genève comme chez eux. Les cantons suisses nous envoient des étudiants dont l'allure libre et franche provoque tout de suite la sympathie. Ils aiment bientôt Genève, et deviendraient pour elle d'excellents défenseurs, s'il arrivait jamais à nos mœurs et à notre caractère national d'être méconnus chez nos confédérés. Mais ces étudiants d'autres cantons sont rares. On en compte cent en moyenne, et même ce nombre a baissé. Pourquoi ne viendraient-ils pas deux cents, trois cents ? Enfants de Tell, soyez les bienvenus !

Aux sympathies dont les témoignages nous sont familiers est venu s'ajouter cette année une manifestation très belle et très encourageante des sentiments de la population genevoise à l'égard de sa Haute Ecole. Le Bazar du Jubilé, qui a transformé pendant trois journées cette maison grise en un séjour de beauté, de gaieté et de lumière, sans porter atteinte cependant à la dignité des temples sereins

de la science, cette fête des yeux et du cœur a récompensé par son magnifique résultat ceux et celles qui l'avaient préparée. Je leur redis aujourd'hui notre reconnaissance profonde. Grâce à eux, l'Université a reçu de tous les moyens d'organiser en pleine indépendance son Jubilé trois cent cinquantaire; de publier le recueil des actes qui doit en perpétuer le souvenir et les travaux scientifiques qu'il convient d'offrir à ses invités; de faire sa part, avec la Société académique et les souscripteurs particuliers, citoyens épris de science et d'histoire, dans cette entreprise nationale qu'est l'*Histoire de l'Académie*; enfin de s'associer à l'œuvre excellente du Collège, qui veut faire de 1909 la fête des écoliers pauvres d'argent, mais riches de noble ambition et de bonne volonté. Ainsi les organisateurs du Bazar du Jubilé, après les promoteurs du monument de la Réformation, ont entraîné un grand mouvement, non de vaine curiosité, mais de sympathie clairvoyante et efficace de nos concitoyens et de nos hôtes, vers tout ce qui rappelle l'œuvre scolaire de la Réforme. Ce n'est pas par des fêtes que nous la continuerons, assurément. Et les cinquante années écoulées depuis le Jubilé académique de 1859, prouvent assez quelle vitalité, quelle force d'assimilation et d'expansion assurent l'antique renommée scientifique de Genève. Mais il est bon qu'à l'heure où le témoignage lui en sera rendu par les Hautes Ecoles étrangères, les Genevois ne soient qu'un cœur et qu'une âme pour le recevoir.

. . .

Messieurs, mon rapport sera terminé quand je vous aurai rappelé un ou deux faits saillants de notre vie intérieure en 1907-1908.

C'est d'abord la création d'une assurance contre les accidents, obligatoire pour les étudiants en sciences et en médecine, facultative pour les autres. Elle a déjà rendu des

services, et deviendra tout à fait utile lorsqu'elle sera étendue, par la contribution de l'Etat, aux assistants et au personnel des cliniques et des laboratoires, qui sont en réalité les plus exposés aux accidents graves. C'est l'augmentation des taxes de laboratoires, dont sont dispensés les étudiants qui produisent un certificat de maturité genevois ou suisse. C'est le changement apporté dans la confection et dans la formule des diplômes de grades, qui était demeurée, depuis cent ans, celle de l'Université impériale. C'est la création toute récente d'un poste nouveau dans l'administration universitaire, que le Sénat, depuis douze à quinze ans, a réclamé à plusieurs reprises. Nous exprimons notre vive reconnaissance à M. le Conseiller d'Etat Rosier, à qui l'Université devra ce secrétaire, dont les principales attributions seront : l'inscription des étudiants, la surveillance des imprimés, l'économat, la correspondance courante du Recteur et des Doyens. La prochaine année scolaire, particulièrement chargée pour l'administration, fera voir combien il était nécessaire de répartir la tâche entre un secrétaire et un caissier-comptable. Des aménagements de locaux nouveaux, depuis longtemps désirés, seront achevés dans quelques semaines. Mais la question plus urgente d'une grande salle de cours, nécessaire à plusieurs Facultés, n'a pas été résolue. Le Bureau du Sénat y a consacré bien des délibérations et des démarches, les Départements de l'Instruction et des Travaux publics ont élaboré plusieurs projets : il paraît de plus en plus évident que la seule solution vraiment efficace, et qui aurait pour conséquence toute une série d'améliorations importantes dans l'Université, c'est la construction d'un Institut des sciences, non pas d'un palais, d'un édifice monumental, mais d'un groupement de laboratoires, bâtiments légers, posés sur le sol, autour d'un grand amphithéâtre aménagé pour plusieurs enseignements.

La Faculté des Sciences a créé, après de laborieuses discussions, un diplôme nouveau : le *certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences*. Elle a eu en vue la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire. C'est une nouvelle et heureuse application de ce principe qui pousse toutes les universités à préparer leurs étudiants non plus seulement à des grades purement scientifiques, mais à des carrières déterminées, à la pratique professionnelle. A côté de la science théorique, la science appliquée, et j'ajoute : la science expliquée, c'est-à-dire l'enseignement normal.

Il est très intéressant et réjouissant de constater combien, depuis quelques années, les stagiaires et même les jeunes maîtres de nos écoles primaires, suivent plus nombreux les cours de l'Université. Dans notre canton, trop petit pour entretenir une école normale, l'Université est parfaitement outillée pour offrir une instruction complémentaire à la section pédagogique du collège. C'est de l'« extension universitaire » au second degré, la plus efficace. Les maîtres et maîtresses primaires, j'ai pu m'en convaincre, peuvent faire de très bons étudiants. Si des maîtres primaires des cantons confédérés venaient se joindre à eux pour travailler en vue du Certificat d'aptitude de la Faculté des Sciences, ou pour suivre les conférences et les travaux pratiques du laboratoire de psychologie expérimentale ou du Séminaire de français moderne, le contact se ferait plus étroit entre les divers degrés de l'enseignement public. Notre esprit démocratique y trouverait son compte, et la science n'y perdrait aucun de ses droits. N'est-ce pas l'un des premiers devoirs de l'université que de préparer de bons maîtres à l'école ?

Je souhaiterais, à ce propos, que la Faculté des Lettres et des Sciences sociales s'occupât de créer un diplôme d'études pédagogiques, qui n'existe pas chez nous, et que sans

doute beaucoup d'étudiants et d'étudiantes viendraient postuler de l'étranger. A côté de la théorie et de l'histoire de l'éducation, il y faudrait faire une large place aux exercices pratiques de psychologie et d'enseignement. Dans le même ordre d'idées, j'exprime encore le vœu que le Séminaire des sciences mathématiques, qui présente aujourd'hui, avec ses conférences, sa bibliothèque spéciale et sa collection naissante de solides géométriques, un programme d'études systématique et complet, reçoive bientôt, à l'exemple des séminaires de plusieurs autres Ecoles supérieures, l'assistant qu'il réclame pour initier les débutants au travail et à la méthode des maîtres.

Enfin, la chaire et la clinique des maladies infantiles, dans la Faculté de Médecine; une chaire d'anthropologie dans la Faculté des Sciences, objet de vœux souvent exprimés et appuyés par le Sénat, ne sauraient tarder à prendre place dans les programmes de notre Université.

Tous ces faits et ces vœux, j'ai cru de mon devoir de les rappeler devant l'Université, c'est-à-dire la corporation des maîtres et des étudiants. Toutes les Facultés sont intéressées à ce que chacune se développe selon sa loi intérieure et suivant les courants du dehors. « Un pour tous, tous pour un », la vieille devise helvétique est pleine de sens, quand on l'applique à cette petite confédération qu'est une université. C'est la leçon la plus durable que j'ai recueillie des expériences de mon rectorat. J'ai entendu médire de la solidarité, mais tous les faits de notre vie dont j'ai pu observer les causes et les effets, m'ont convaincu que manquer à la solidarité universitaire, c'est porter atteinte même aux intérêts que l'on croit défendre. Solidarité entre les Facultés, solidarité entre tous les professeurs, solidarité entre tous les étudiants, solidarité enfin entre maîtres et étudiants. Réserve des interprétations et des préférences particulières, par respect pour la loi générale; souci constant de l'harmo-

nie, supérieure aux diversités passagères d'opinions ou de tempéraments; effort inlassable vers l'unité, au-dessus des libertés individuelles, n'est-ce pas l'attitude vraiment scientifique? Et c'est certainement la loi profonde du développement et de l'action bienfaisante de l'Université.

Messieurs, j'ai parlé comme j'ai agi : selon ma conviction.



GRADES CONFÉRÉS

PENDANT LES ANNÉES 1907 ET 1908

Dans cette liste ne figurent pas : le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences médicales ; le Certificat d'aptitude à l'enseignement du français (Séminaire de français moderne).

Doctorat ès sciences physiques.

1907

PASSAMANIK, Zechonon.	NEIL, Archibald,
WAGNER, Carl.	HORNUNG, Théodore.
SAVA, Georges.	ZLOKASSOFF, Marguerite.
DINUER, Fritz.	AREND, Jean.
VECCHIOTTI, Luigi.	RILLIET, Auguste.
STOECKLIN, DE, Eloïs.	MAURI, Livio.
STERN, Karl-Léo.	WINKELMANN, Albert.
GRESLY, Werner.	COURT, Géo.

1908 (janvier-juillet).

BAUME, Georges.	METTLER, Eric.
ZÉBRIKOFF, Lydie.	KISSINE, Dora.
KERNBAUM, Miroslaw.	BRON, Antoine.
MINZ, Saül.	ZENDER, Jacques.
CHOBURG, Charles.	

Doctorat ès sciences naturelles.

1907

TCHOUPROFF, Olga.	TANNER-FÜLLEMANN, Henri.
EGOUNOFF, Sophie.	ROUGE, Ernest.
SERGUÉFF, Marguerite.	SPRECHER, Andréas.

1908 (janvier-juillet).

BRODSKY, Abraham.	STAUB, Walter.
SISSOEFF, Catherine.	DELEANO, Nicolas.

Diplôme de Pharmacien.

1907

DUBROWICZ, Hippolyte.
SILBERMANN, Moïse.

GROUEFF, Théophile.
GOUSENBERG, Abraham.

1908 (janvier-juillet).

STERN, Léon.
BIMPAGE, Auguste.

TIMÉNOVITCH, Kelmann.
VOGT, Lucien.

Diplôme de Chimiste.

1907

BOSSARDT, Robert.

1908 (janvier-juillet).

BREITHAUP, Jean.
DROUJININE, Georges.

VIOLLIER, Raoul.

Licence ès lettres.

1907

MARTIN, Victor.
CAILLE, Louis.
LONG, Pauline.

ZIEGLER, VON, Henri.
WITTMANN, Marie.

1908 (janvier-juillet).

ROCHAT, Léopold.

Licence ès sciences sociales.

1907

GOLDBLUM, Nestor.
LANGUÉ, Marie.

BERSOT, Daniel.
DÉNEFF, Jean.

1908 (janvier-juillet).

DUFOUR-BROCHER, Thérèse.
HERSCH, Liebmann.
DE BRZEZICKI, Nicolas.
KMILA, Sigismond.

SOKOLOFF, Nadejda.
JARONOFF, Athanase.
CARTIER, Edmond.

Doctorat ès lettres.

1908 (janvier-juillet).

DEONNA, Waldemar.
NICOLE, Georges.

WITTMER, Louis.

Doctorat en sociologie.

1908 (janvier-juillet).

HEWETT, Edgar-L.

Licence en droit.

1907

CRAMER, Philibert.	TAPONDJIEFF, Vassil.
DANILOFF, Luben.	TICHTCHEFF, Kroume.
YALDIZ, Jacques.	KIROFF, Naiden.
SAVOFF, Pentcho.	SAZDOFF, Pierre.
BLANC, Charles.	RACHENOFF, Jordan.
BOUROFF, Tzontcho.	DOBREFF, Waltcho.
DJOU DJIEFF, Georges.	GUERDJICOFF, Dimitre.
BOCHNACOFF, Dimitre.	LAGHOS, Mario.
FAHMY, Méhemed.	BROUMER, Anna.
KALINKIN, Christo.	MONTCHANOWSKY, Zénaïde.
SYRIOLIS, Micheli.	PICOT, Adrien.
CASANESCO, Grégoire.	KARAMINKOFF, Ivan.
GOLAY, Paul.	FOLLIET, Edouard.

1908 (janvier-juillet).

BATARD, Charles.	TCHILINGHIROFF, Alexandre.
COUGNARD, William.	VODENITCHAROFF, Ewtin.
JEANDIN, Pierre.	DIMITROFF, Théodore.
SOKEROFF, Roman.	NICOLOFF, Vassil.
TCHERNOUCOFF, Théodore.	WOURGATT, Jacques.
TCHERNOUCOFF, Georges.	NAKOFF, Michail.
VERDIER, Albert.	HORNEFFER, Siegfried.
VOGT, Louis.	MARINO, Louis.
GIGNOUX, John.	MARTIN, William.
PETKOFF, Samuel.	BALTOFF, Nicolas.
BALEFF, Dimitri.	NASLEDNICOFF Tihomir.
MOUKHARINSKY, Marie.	MADJAROFF, Ivan.

Doctorat en droit.

1907

PERELET, Bernard.	WERNER, Georges.
WUARIN, Albert.	

1908 (janvier-juillet)

MARTIN-ACHARD, Alexandre.	RAPPARD, William.
MEYER DE STADELHOFEN, Marcel.	

Baccalauréat en théologie.

1907

KAUFMANN, Hugues.

1908 (janvier-juillet).

REYSS, Paul.	CHAIX, Henri.
NAUD, René.	MULLER, Charles.

Doctorat en médecine.

1907

BOROWSKY, Daria.	FAUCONNET, Jean.
TROUSSEVITCH, Stanislave.	TYDMANN, Anna.
LOSINSKY, Anna.	BERNSTEIN, Anna.
PERL, Marie.	SOKKOLNIK, Rachel.
ROSSELET, Edouard.	EHNI, Oswald.
ZYLBERLAST, Nathalie.	OSCHEROVITCH, Débora.
DASKALITZA-KOFMANN, Sophie.	PERRIER, Jules.
WEBER, Georges.	RATNOWSKY, Anna.
BELAYA-RUMINE, Mina.	BERGMANN-KASPEROWICZ, Marie.
SPACHIEFF, Nicolas.	STEINBERG, Elisabeth.
SAROGLON, Demetrius.	WEFEL, Guillaume.
MOROZOVITCH, Caroline.	MANÉVITCH, Fanny.
BOYTCHIEFF, Stoïl.	MONINSZKO, Edouard.
MAHGUB-AHMED, Sabit.	MONTANDON, Adrien.
FABRIKANLOFF, Nadine.	MERMOD, René.
SPINGLER-ENGELSEN, DE, Anna.	VOUGA, Charles-Arnold.
SCHMID, Walther.	BRUNSTEIN, Adèle.
HALÉSOFF, Véra.	

1908 (janvier-juillet).

SARUGGIA, Alphonse.	PAPAMANOUIL, Emmanuel.
FROUMKINE, Minna.	ATABEKIANTZ-SOKOLOFF, Catherine.
LEUBA-ROUBLIOFF, Esther.	MARTIN, René.
GERCHOUNI, Aimée.	MANDINIAN, Michel.
RASSOUMOFF, Eugène.	ACOSTA, Léopoldo.
KOFF-POLIKOWSKI, Ida.	CYWINSKI, Jean.
HAÏRANIAN, Armenschah.	LINDENFELD, Berta.
DE CAMPOS-MOURA, Luiz.	GLAWTCHEFF, Wladimir.
PAPIANTZ, Léontine.	ZBIEZEHOWSKI, Louis.
WASILEWSKI, Roman.	JENTZÈR, Fritz.
KRÉPIEFF, Stéfan.	FRASCHINA, Alfredo.
TCHERMOUCHKINE, Lydie.	POSDNIAKOFF, Anna.
PERRIER, Charles.	BERNSTEIN, Berthe.
MODZELEWSKA, Amélie.	KRSHLCH, Darinka.
SARAFFOFF, Zlaba.	DREWING, Elisabeth.
STEINHAGEN, Emma.	BOLOKHOWSKI, Rebecca.
GIRARD, John.	TURRETTINI, Jacques.
POPOFF, Marie.	TRECHSEL, Emile.
WEXEL, John.	ROUMCHEVITCH, Wadim.
ZOURABIAN, Hélène.	DINTCHOFF, Ivan.
FISCHMANN, Sophie.	TCHORNAÏA, Clara.
LÉVY, Ernest.	DUFOUR, Roger.

GRADES DÉCERNÉS PENDANT L'ANNÉE 1907

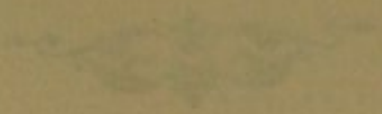
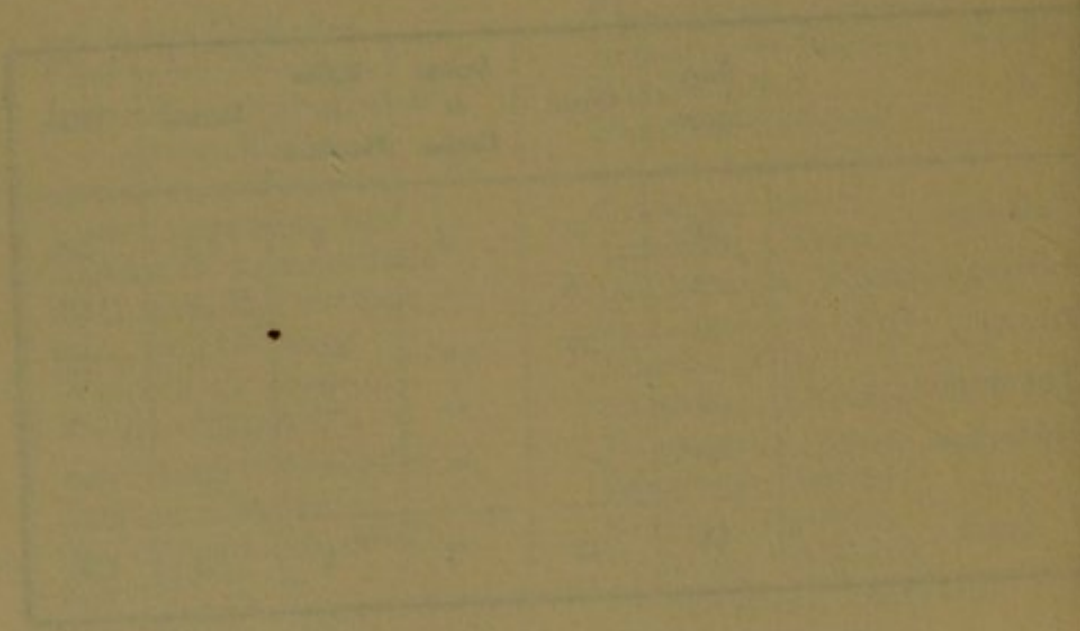
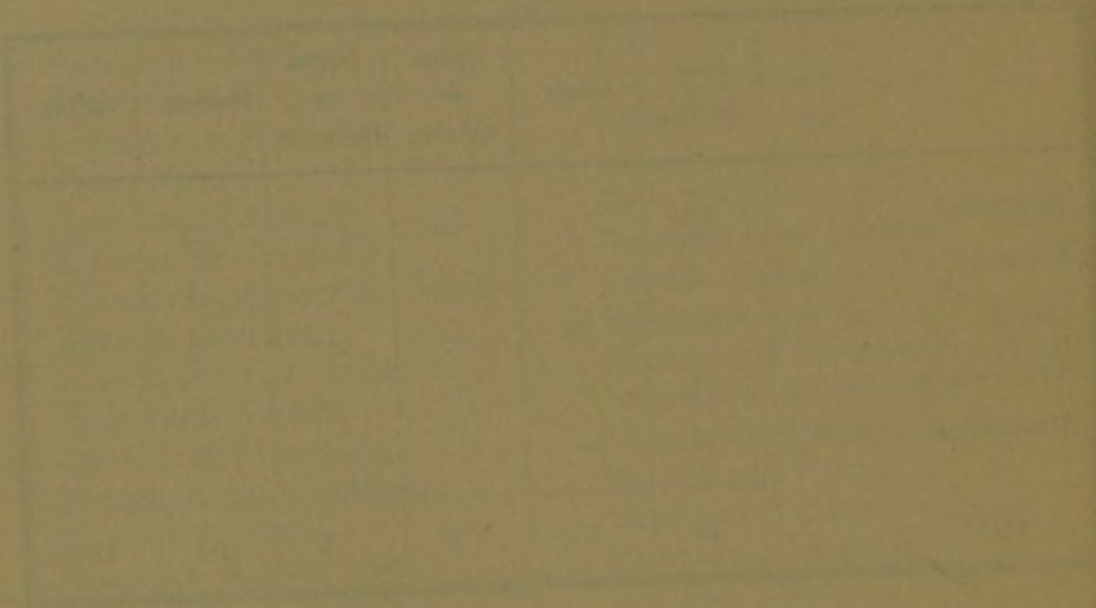
	Bacca- lauréat.	Licence.	Diplôme de Chimiste.	Diplôme de Pharmacien.	Doctorat.	TOTAL
Sciences	18	—	1	4	22	45
Lettres	1	9	—	—	1	11
Droit	—	26	—	—	3	29
Théologie	1	—	—	—	—	1
Médecine	30	—	—	—	35	65
TOTAL	50	35	1	4	61	151

GRADES DÉCERNÉS PENDANT L'ANNÉE 1908

(JANVIER-JUILLET)

	Bacca- lauréat.	Licence.	Diplôme de Chimiste.	Diplôme de Pharmacien.	Doctorat.	TOTAL
Sciences	16	—	3	4	13	36
Lettres	1	8	—	—	4	13
Droit	—	24	—	—	3	27
Théologie	4	—	—	—	—	4
Médecine	23	—	—	—	63	86
Total	44	32	3	4	83	166







RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX D'HISTOIRE

(DIT PRIX ADOR)

PAR

M. le Prof. Charles SEITZ

LE sujet proposé pour le concours d'histoire était celui-ci : « Exposer, d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue maritime athénienne (de la bataille de Cnide à celle de Chéronée, 394-338 avant J.-C.). »

Le jury, composé de MM. les professeurs Francis De Crue, Joseph Duvillard, et du rapporteur, n'a eu à examiner qu'un seul mémoire, un cahier de 132 pages, format in-8, qui porte comme devise le nom de la Muse de l'histoire : *Clio*.

Athènes, à la suite des guerres médiques, avait réussi à se créer un vaste empire maritime; elle le vit s'effondrer lors des désastres qu'elle éprouva à la fin de la guerre du Péloponèse. Cette catastrophe était en bonne partie méritée, car Athènes avait durement traité ses anciens alliés réduits peu à peu à la condition de sujets. — La joie de ceux qui croyaient leur liberté assurée depuis que la puissance d'Athènes était ruinée ne fut pas longue; les Spartiates se chargèrent de les

guérir de leurs illusions. A leur tour, les Spartiates furent punis, et bien vite, de la façon dont ils abusèrent de leurs succès. Dix ans seulement après leur grand triomphe, leur flotte était détruite près de Cnide par l'Athénien Conon grâce aux secours que lui avaient fournis les Perses, attentifs à ne pas laisser s'établir un pouvoir trop fort en Grèce. Athènes pouvait, dès lors, songer à reprendre sa situation de grande puissance, à reconstituer une nouvelle ligue maritime.

Comment userait-elle de la faveur que la fortune lui accordait ? saurait-elle profiter des leçons du passé ? réussirait-elle à unir par les liens d'une confédération durable, parce qu'elle serait avantageuse à tous ses membres, les cités qui avaient besoin d'elle pour résister à l'ennemi commun, le dur Spartiate ? — telle était la question à laquelle devait répondre l'auteur du mémoire que le jury avait à examiner. Elle n'était point facile, parce que les renseignements que l'on possède sont très fragmentaires : les meilleurs sont fournis par les inscriptions, d'autres par divers auteurs qui ne les donnent guère qu'incidemment. Les rares travaux modernes sur le sujet sont déjà un peu anciens — le plus complet, celui de Busolt, a paru en 1873, — et ils n'ont pu profiter des récentes découvertes épigraphiques.

Le mémoire présenté au jury a un réel mérite. L'auteur est extrêmement consciencieux ; il n'a négligé aucune source d'information : il a lu avec attention les Helléniques de Xénophon, Diodore, Démosthène, et bien d'autres textes anciens ; il a surtout étudié d'une façon intelligente les inscriptions du C. I. A. et du recueil de Dittenberger ; il a confronté les renseignements qu'il s'est procurés de la sorte, il a discuté leur valeur lorsqu'ils n'étaient point d'accord, en s'aidant chaque fois qu'il l'a pu des travaux modernes, et il a toujours des raisons solides à alléguer en faveur de l'opinion qu'il adopte après mûr examen. Ajoutons qu'il a pris la peine d'écrire son mémoire d'une façon très lisible, politesse ap-

préciee des jurés que les concurrents à nos prix n'observent pas toujours.

Voilà bien des éloges; une critique grave, maintenant : l'auteur a réuni tant de renseignements qu'il en est parfois accablé. Qu'il comprenne bien ce que nous voulons dire : nous ne le blâmons pas d'avoir recueilli trop de menus détails, mais de n'avoir pas su mettre en œuvre le résultat de ses recherches. Les moindres faits ont leur intérêt à une condition : c'est qu'ils contribuent à faire connaître la situation à un moment donné; on ne doit point piétiner sur place, la narration doit avancer; un ensemble de faits, qui peuvent paraître insignifiants tant qu'ils demeurent isolés, aboutit à une situation nouvelle caractérisée par d'autres détails. Le lecteur de *Clio* n'a malheureusement pas toujours le sentiment que le récit avance; les arbres l'empêchent de voir la forêt.

Ce défaut est surtout sensible au commencement du travail. Le premier paragraphe, intitulé *De la bataille de Cnide à la paix d'Antalcidas*, est, pour être franc, ennuyeux. Dans le but louable de ne pas répéter ce que chacun doit savoir, l'auteur se borne à énumérer les faits parfois insignifiants qui se rapportent à son sujet, et à discuter, avec sagacité, nous le reconnaissons, quelques points contestés. Il en résulte que le lecteur qui n'aurait pas l'histoire de cette époque présente à la mémoire ne comprendrait pas grand'chose à cet exposé.

Dans les paragraphes suivants l'intérêt grandit; l'auteur domine mieux ses matériaux, la narration est plus claire, les événements sont mieux groupés. Les pages consacrées à l'organisation de la ligue, au *συνέδριον τῶν συμμάχων* et à ses attributions, ont pleinement satisfait le jury. Il est probable que l'auteur, gêné au début dans l'exposé d'un sujet qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, s'est senti plus à l'aise à la fin de son étude. Si, à ce moment, il avait eu le courage

de remettre sur le chantier les premières pages de son mémoire, l'ensemble de l'œuvre y eut beaucoup gagné.

Examinons maintenant quels sont les résultats généraux des recherches de notre historien.

Busolt nie qu'Athènes ait eu des alliés et qu'une ligue organisée ait existé avant la paix d'Antalcidas. En s'appuyant sur les travaux de Foucart, « Clio » établit victorieusement, semble-t-il, que cette affirmation n'est pas exacte. Athènes songea tout d'abord à reconstituer son ancien empire sur les mêmes principes qui avaient entraîné sa ruine. Ce furent les stipulations de la paix d'Antalcidas qui l'obligèrent à promettre de respecter l'autonomie de ses alliés, pour éviter l'intervention du roi de Perse. Nous possédons le fameux document de l'an 378 qu'on peut appeler le pacte fédéral de la ligue nouvelle. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés que nous pouvons constater qu'il était singulièrement mal observé ; les Athéniens qui s'étaient engagés à ne pas exiger de tributs de leurs alliés, à ne pas leur envoyer de garnisons et de gouverneurs, oublièrent leurs promesses. La conséquence fut la guerre sociale, c'est-à-dire une série de défections, de révoltes, de luttes pénibles, pour le plus grand profit des projets ambitieux de Philippe de Macédoine.

L'auteur hésite, cependant, à condamner trop sévèrement les Athéniens. Parfois il atténue, dans une note d'une écriture plus récente (ex. p. 89), les blâmes catégoriques contenus dans son texte. Les généraux étaient bien forcés de faire vivre leurs mercenaires aux dépens des alliés, car leur cité ne pouvait ou ne voulait fournir les fonds nécessaires à leur entretien. La détresse financière provoquait ainsi la guerre ; elle obligeait ensuite à conclure une paix défavorable. La ligue qui eut son apogée vers 373 ne tarda pas à se désagréger ; c'était la haine commune des Spartiates qui avait momentanément rapproché ses membres ; ils se querellèrent dès que le danger eut disparu et après un déclin sans gloire,

ce corps politique cessa d'exister plusieurs années avant Chéronée sans qu'on puisse fixer la date précise de sa fin.

En somme cette histoire est triste. L'auteur insiste sur l'absence de patriotisme hellénique (« on était Athénien ou Naxien avant d'être Grec ») sur l'étroitesse du patriotisme local, sur le refus de servir en campagne, refus qui oblige à entretenir de coûteux mercenaires, et il conclut que si Athènes eut bien des torts, les alliés n'en eurent pas de moins grands. Ils ne comprirent pas que de faibles cités isolées ne pouvaient, à la longue, maintenir leur indépendance; l'émiettement des forces nationales de la Grèce eut pour conséquence son asservissement.

Quand l'auteur aura repris son travail, qu'il aura mis en relief les idées principales, mieux groupé les détails, fait disparaître des incorrections de forme trop nombreuses¹, il aura fait une œuvre utile qui pourra être publiée. Le mémoire qu'il nous a présenté a déjà un réel mérite; il a su faire un heureux emploi des documents combinés de l'épigraphie et des auteurs, et le jury est unanime à déclarer qu'il mérite largement le prix.

¹ Exemples :

P. 1. « Un grand nombre de vaisseaux avaient été *faits prisonniers* ».

P. 27. « La terreur de Lacédémone était *puissante* ».

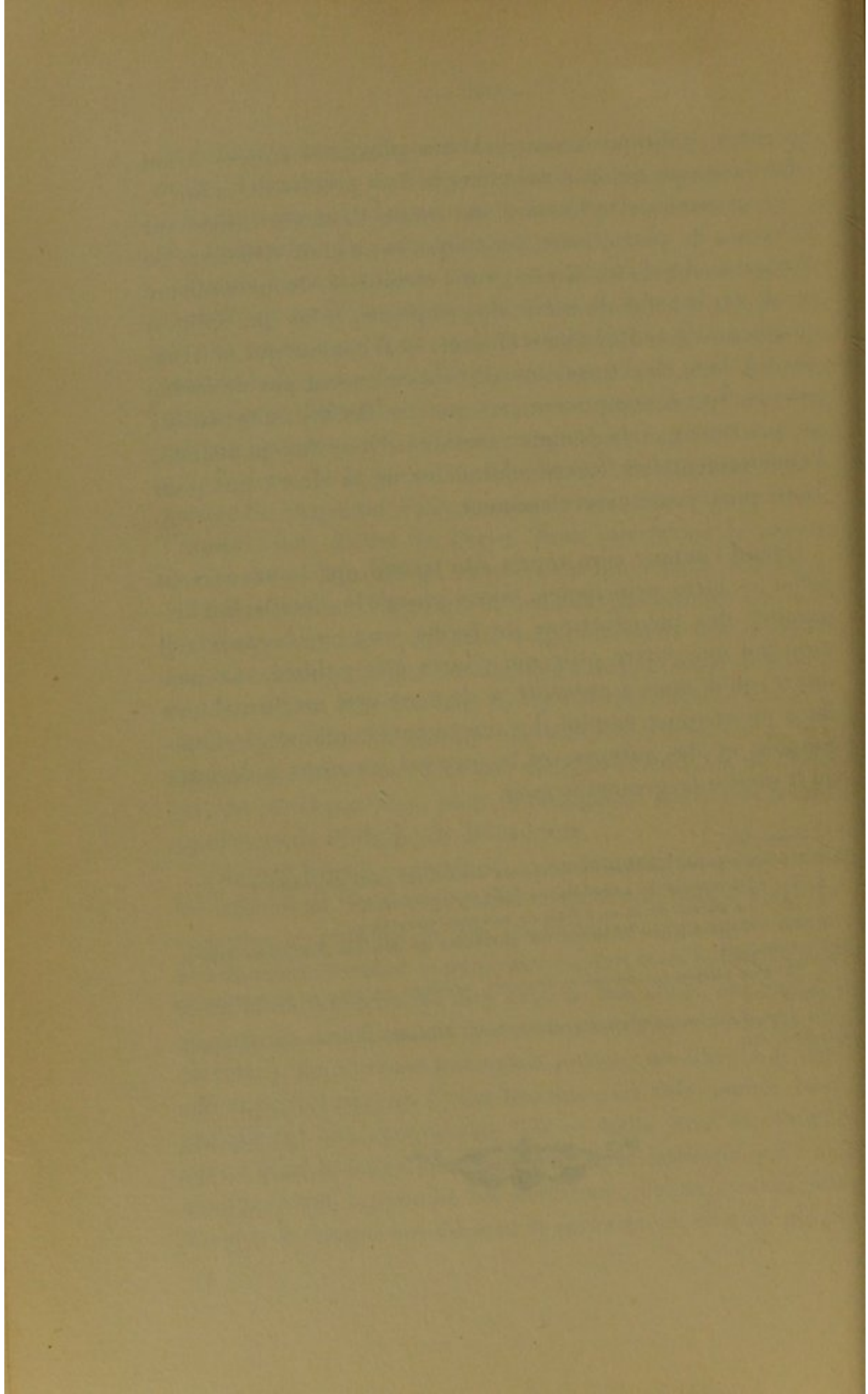
P. 38. « La sûreté de la mer était de nouveau *assurée* ».

P. 57. « Il voulait que Messène fût autonome et que les Athéniens *retirent leurs vaisseaux* ».

P. 92. Une phrase commence en français, continue en grec et se termine en français.

Le nom d'Athènes est constamment écrit *Athènes*. M. Foucart est appelé *Foucard*, etc.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX HENTSCH

PAR

M. le Prof. Jules NICOLE

LES travaux présentés cette année au concours de littérature étaient au nombre de trois : un mémoire en prose de 134 p. sur les *Idées morales d'Alexandre Dumas fils* et deux choix de poésies, l'un intitulé *l'Ombre des Choses*, formant un volume de 61 pages, l'autre, sans titre, comptant quinze pièces détachées, très courtes pour la plupart. Nous l'appellerons *Feuilles Volantes*, avec l'autorisation du poète.

Pour commencer par le mémoire sur les *Idées morales d'Alexandre Dumas fils*, le jury, composé de MM. les professeurs Bernard Bouvier, Edouard Tavan et Jules Nicole, rend pleine justice au courage avec lequel l'auteur s'est plongé dans l'étude des redoutables et très délicats problèmes sociaux tant de fois abordés par le célèbre écrivain, au courage aussi qu'il a déployé en proposant ses solutions à lui. Grand a été son effort, nous le reconnaissons de bon

cœur. Et nous reconnaissons aussi que ce volumineux cahier se lit sans peine, grâce à la clarté d'un style suffisamment soigné.

Mais pour affronter utilement un pareil sujet, il fallait avoir ce que notre jeune critique n'a pas et que nous le félicitons de ne pas avoir : l'expérience de la vie, une connaissance, sinon personnelle, du moins positive, des réalités vilaines dont le vice et le contact poursuivent les plus honnêtes gens à travers les années.

En l'absence des documents que l'âge seul lui fournira, il aurait pu, il aurait dû tirer parti de ceux qui étaient non seulement offerts, mais imposés à son examen. Puisqu'il entreprenait d'étudier les idées morales d'Alexandre Dumas, la première chose qu'il avait à faire, c'était de prendre complète possession de ses drames. Ne sont-ils pas, dans la pensée de celui qui les a créés, des fragments de vie réelle ? Et n'avons-nous pas là les textes en action sur lesquels il se mit après coup à prêcher dans ses préfaces ? Or l'auteur du travail semble s'en être tenu aux prédications. De toutes les pièces de Dumas, il paraît n'en avoir bien lu que deux : *L'Ami des Femmes* et *Les Idées de Madame Aubray*. Et encore pour celle-ci, son appréciation du personnage de Valmoreau (p. 59) nous porte-t-elle à croire qu'elle devrait être effacée de la liste. On nous dira que, dans un temps où, de plus en plus, il est de mode de juger les œuvres littéraires, sans les avoir lues, sur de simples comptes rendus, c'était déjà un mérite exceptionnel que de connaître personnellement les préfaces de celles-là. Nous ne ferons pas à notre jeune critique l'injure d'un semblable compliment ; nous lui reprocherons, au contraire, de les connaître trop bien, ou plutôt d'en avoir transcrit de trop nombreux et trop copieux extraits.

Le recueil intitulé *l'Ombre des Choses* se divise en deux parties : les *Matinées de Printemps* et les *Vers qui pleurent*. Il contient, surtout dans les *Matinées de Printemps*, beaucoup

de jolis vers; il en contient même de beaux. Mais l'auteur compose avec une facilité excessive et se contente malheureusement du premier jet. Je voudrais citer quelques-uns des meilleurs passages, mais il faudrait donner chaque fois le contexte et alors le charme risquerait de s'atténuer. J'aime mieux dire, que nous avons salué dans ce recueil des promesses de talent qui ne manqueront pas de se réaliser, si le poète prend sur lui, d'abord de contenir ses inspirations, puis de les travailler davantage, de serrer son style, de soumettre plus sévèrement ses images et ses expressions au contrôle de son bon goût.

De sa prosodie, je préférerais ne pas parler, de peur d'attirer sur moi les foudres, toujours prêtes, de la nouvelle école. Mais, en vérité, pour nous autres bonnes gens de l'ancien régime, ces jeunes sont bien déconcertants. On ne sait jamais si l'on doit regarder les originalités dont leur Muse est prodigue dans le domaine du rythme et de la mélodie, comme autant de géniales découvertes, ou simplement comme des fautes de versification. Des fautes! il ne saurait en être question, quand les règles n'existent plus. Et en quel mépris ils les tiennent, ces vieilles règles! Il y a là quelque ingratitude, ce semble, ou tout au moins quelque ignorance des services rendus. Les lois ridicules de la versification classique expliquaient si bénévolement le peu de succès de telle ou telle production incomprise! C'était à ces lois, Messieurs, qu'en pareil cas, vous pouviez, vous en prendre, quand vous les observiez. Sans elles, vos essais auraient été libres, évidemment, et vos vers bien meilleurs. A présent, que direz-vous? Vous voilà condamnés à ne faire que des chefs-d'œuvre. Nécessité que beaucoup, à votre place, estimeraient plus gênante que la tyrannie de jadis. Et je ne m'étonne pas de voir une réaction se dessiner un peu partout en faveur d'un système, absurde sans doute, mais tutélaire.

Cette réaction est très marquée dans les *Feuilles Volantes*,

dont il nous reste à rendre compte. Pour la métrique les quinze pièces que nous réunissons sous ce titre procèdent plutôt de Victor Hugo que des Maîtres décadents. Ce n'est cependant pas cela que nous avons eu le plus de plaisir à relever. Nous avons été surtout attentifs à l'allure de certaines de ces pièces, au souffle qui les anime, au sentiment dont elles sont pénétrées. Elles ne sont pas toutes réussies : Dans *Genève en Automne*, l'auteur n'a su poétiser ni la Corraterie, ni les Bastions, ni le *macadam*, ni le *tram*. Dans *Septime Sévère* nous ne voyons pas ce qu'il a gagné à changer l'histoire, en donnant pour père à cet empereur Maxime Fabien au lieu de Septimius Geta, en l'accusant du meurtre d'un certain Probus qui n'a jamais vécu, en lui faisant dompter les Thessaliens, les plus complètement apprivoisés de ses sujets. Par contre, il y a du talent et de l'inspiration dans *Irène*, dans *Automne*, dans *Portraits du XVIII^e siècle*. Il y en a plus encore dans *Atlantide* que nous demandons la permission de lire pour terminer.

C'est une pièce déjà publiée et comme telle hors concours. Mais elle nous a beaucoup plu, malgré quelque surabondance verbale, et nous pensons qu'elle n'est pas assez connue.

Sous les flots orageux de la mer Atlantique,
Dort au fond du silence éternel et songeur
Un continent *superbe*, étrange et *magnifique*,
Que n'a jamais foulé le marin voyageur.

L'immuable repos plane sur les portiques
Et les temples sacrés du continent muet ;
Jamais l'homme n'osa fouler ces champs antiques,
Où jadis, au soleil, la foule remuait.

Inconnu des savants, inaccessible aux hommes,
Il dort, seul dans la nuit, sous les embruns amers,
Loin du monde où l'on vit, loin du monde où nous sommes,
Perdu dans l'infini, dans l'absolu des mers.

Royaume jadis *fort*, immense et *formidable*,
Superbe par la gloire et *grand* par le travail,
Maintenant, reposant sur le *grand* fond de sable,
Il dort dans les rameaux lumineux du corail.

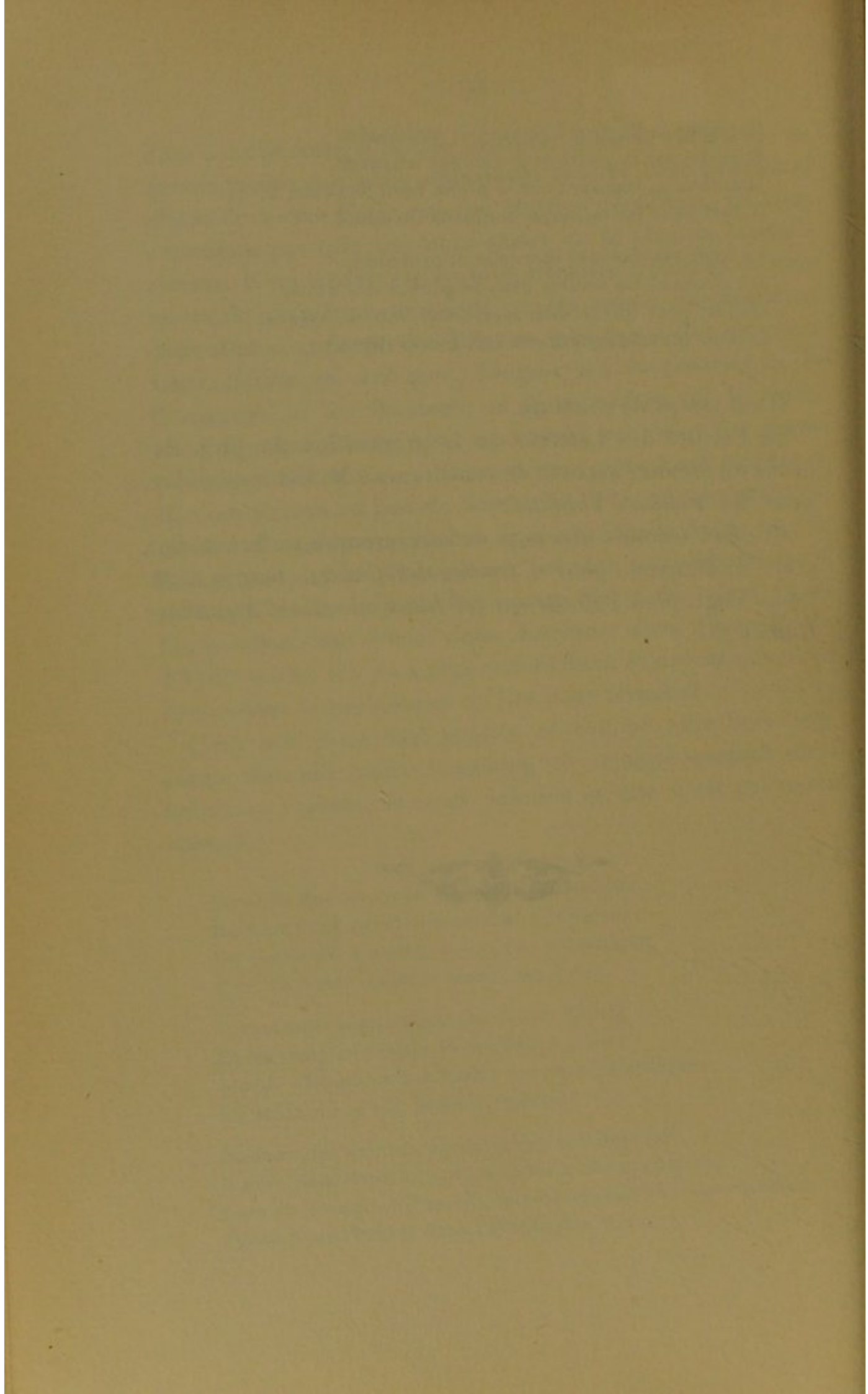
Le cœur est une mer éternelle et profonde,
Où dorment les secrets dans le gouffre des nuits,
Où l'on peut voir le soir, *seul, triste, loin du monde*,
Comme un amas confus de continents détruits.

Il est temps de conclure.

La Faculté des Lettres, sur la proposition du jury, décerne un premier accessit de cent francs à M. Georges Golay, pour les *Feuilles Volantes*.

Et deux seconds accessits de soixante-quinze francs, l'un à M. E. Dunand, pour *L'Ombre des Choses*, l'autre à M. Louis Vogt, pour *l'Étude sur les Idées morales d'Alexandre Dumas fils*.







RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX AUBERT

PAR

M. le Prof. L. REHFOUS

Le prix Aubert est destiné aux *étudiants suisses*.

Selon la volonté du fondateur, le sujet des mémoires doit être pris, *alternativement*, dans le domaine du droit public suisse ou du droit international concernant directement la Suisse, et dans le domaine du droit fédéral dans son ensemble.

Pour le concours dont le terme était fixé au 31 décembre 1907, le sujet devait être pris dans le domaine du droit fédéral.

Deux mémoires ont été soumis à l'appréciation du jury, composé de MM. Eug. Richard ancien professeur, conseiller aux Etats, Eug. Borel et Rehfous, professeurs à la Faculté.

L'un a pour titre « La situation des catholiques à Genève 1815-1868, et se compose de 200 pages à la machine à écrire ; il a pour auteur M. William Martin. L'autre est un manuscrit de 75 pages ; il traite de la Législation sur les arts et métiers ; il a pour auteur M. Albert Verdier.

M. Martin s'est proposé de faire l'histoire de la situation des catholiques à Genève de 1815 à nos jours ; il divise cette histoire en deux périodes 1815-1868 ; 1868-1907.

Son mémoire est consacré à la première période : il consiste essentiellement dans l'exposé des décisions prises par l'Etat de Genève ou sollicitées de lui, entre 1815 et 1868, sur des matières intéressant les catholiques à Genève et particulièrement les catholiques des communes réunies : nominations et traitements ecclésiastiques; régime des fêtes; législation sur le mariage; congrégations, fabriques; etc., etc. Il résume les délibérations et les discussions en faisant la critique, assez souvent ironique, des opinions contraires à la sienne.

Il conclut généralement que les traités de Vienne et de Turin ont été éludés ou violés. Il arrête son mémoire à l'année 1868, parce que le 26 août 1868 a été votée la loi constitutionnelle dont l'art. 1^{er} déclare : « le peuple genevois « renonce à toute distinction de territoire et à toute inégalité de droits qui pourraient résulter soit de traités, soit « d'une différence d'origine entre les citoyens du canton. »

L'exposé critique des opinions émises dans les délibérations officielles ou au cours de polémiques de presse, manque d'intérêt; c'est plutôt un simple exercice de dialectique et de rédaction dont la lecture est peu attrayante, d'autant plus que le style de M. Martin est terne et sec.

Ce mémoire aurait pu être notablement abrégé. Ainsi aurait apparu plus nettement la thèse de l'auteur que, de 1815-1868, l'Etat de Genève a eu pour préoccupation principale de se soustraire à l'application des traités de Vienne et de Turin en ce qui concerne les catholiques, mais que tous les efforts faits dans ce sens sont restés vains.

Il affirme, en effet que, malgré la loi constitutionnelle de 1868, les dispositions des traités de Vienne et de Turin concernant les catholiques sont encore en vigueur, parce que ces dispositions sont stipulées en faveur de l'*Eglise catholique*, que l'Eglise catholique seule aurait qualité pour y renoncer, et qu'elle n'a jamais consenti à leur abrogation.

Ce devait être là en réalité le point central du mémoire; c'est sur ce point que M. Martin aurait dû concentrer son effort; c'est ce problème qu'il aurait dû discuter d'une manière approfondie, en tenant compte de toutes les données diverses.

M. Martin s'est placé exclusivement sur le terrain du droit genevois; il a, volontairement peut-être, laissé de côté le droit fédéral; il ne fait pas même allusion à la crise du Sonderbund et à l'évolution des idées en Suisse relativement aux rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Son mémoire ne répond donc pas aux conditions du concours et ne peut pas obtenir le prix. Bien que tendancieux, il représente une somme considérable de lectures et d'efforts; il dénote chez l'auteur un esprit de recherche et de logique. — Aussi le jury a-t-il proposé qu'une récompense de 150 fr. lui fut accordée — et la Faculté de droit a accepté cette proposition.

Le mémoire de M. Verdier traite au contraire un sujet de droit fédéral et répond ainsi aux conditions du concours.

M. Verdier étudie l'opportunité d'une législation sur les arts et métiers; il montre que cette législation est réclamée dans les milieux industriels comme dans les milieux ouvriers; qu'elle ne pourrait être élaborée actuellement ni par les Cantons ni par la Confédération, et qu'elle nécessite une révision constitutionnelle, qui, étende la compétence législative de la Confédération.

Ayant ainsi strictement délimité le cadre de son travail, M. Verdier n'a pas eu l'occasion de discuter quels pourraient être les principes fondamentaux de la législation future. Dans les pages finales, il se prononce en quelques mots contre les syndicats obligatoires, mais en faveur de prescriptions sur le contrat de travail, sur les apprentissages, le colportage, etc.

M. Verdier a choisi la tâche la plus aisée; il a sans doute

rédigé son mémoire d'une manière trop rapide — ce que démontrent de très nombreuses incorrections de style, — il ne paraît pas avoir consulté tous les documents officiels relatifs à la revision constitutionnelle; — par ex., il semble ignorer le Bulletin sténographique des Chambres fédérales, — en compensation, il relate avec quelque complaisance deux interview sollicités par lui.

Le jury a donc pensé que M. Verdier ne pouvait pas obtenir le prix Aubert; — mais il a proposé de lui accorder une récompense de 100 fr. à titre d'encouragement, non seulement pour lui, — afin qu'une autre fois il approfondisse un sujet et veille avec attention à son style, — mais aussi à titre d'encouragement pour les étudiants en général, afin qu'ils n'hésitent pas à entreprendre des travaux personnels, en ayant la confiance que ces travaux seront appréciés avec l'indulgence que réclament généralement les débuts.

La Faculté de droit a accepté aussi cette proposition.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BELLOT

PAR

M. H.-E. GANS, Docteur en droit.

L^E Jury désigné en vue du concours pour le prix Bellot, — composé de MM. les professeurs F. Gentet et E. Milhaud, H. Le Fort, juge à la Cour de Justice; G. de Morsier et H. E. Gans, avocats, — s'est réuni le jeudi 21 mai, et, après délibération, a été d'avis unanime d'attribuer le prix Bellot à M. Albert Wuarin, licencié en droit, avocat, pour son « Essai sur les emprunts « d'Etats et la protection des droits des porteurs de fonds « d'Etats étrangers ».

Ce travail est le seul qui ait été présenté cette année, et il est permis de le regretter vivement. Le jurisconsulte distingué qui a fondé ce prix espérait certainement qu'il se présenterait chaque année plusieurs concurrents pour l'obtenir, et l'a institué dans le but d'encourager les jeunes juristes à composer des études spéciales, fortement documentées, sur des questions de droit, neuves ou intéressantes.

Ceci n'est nullement dit pour diminuer le mérite du travail présenté par M. Wuarin, ni pour insinuer qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Il est plus que probable, en effet, que même si M. Wuarin avait eu à lutter contre des concurrents, c'est néanmoins lui qui aurait été lauréat.

La thèse présentée par M. Wuarin est en effet un travail extrêmement remarquable.

Il est universellement admis, même parmi les juristes, — peut-être même surtout parmi eux, — que la lecture d'une thèse de droit est extrêmement ardue.

Un de nos concitoyens, homme d'esprit, n'avait-il pas envoyé à un de ses parents, qui dormait mal, sa thèse pour obtenir la licence en droit, avec la mention : « hommage de l'auteur, remède contre l'insomnie ».

C'est donc un très grand compliment à M. Wuarin, et un compliment sincère, que de dire que la lecture de son travail est non seulement des plus intéressantes, mais encore qu'elle est facile et agréable.

Cela provient d'abord de ce que M. Wuarin possède parfaitement bien son sujet, d'où clarté et précision, d'après le principe de Boileau.

Cela provient ensuite de ce que la méthode de classification est fort judicieuse,

Cela provient, enfin, de ce que l'auteur a eu l'heureuse idée de choisir un sujet relativement neuf, et d'un intérêt général, au lieu de traiter un objet de nature juridique dans le sens étroit du mot.

M. Wuarin permettra bien, cependant, qu'on lui adresse certaines critiques.

La principale, celle qui a frappé tous les membres du Jury, c'est qu'il admet beaucoup trop facilement la souveraineté absolue de l'Etat, son droit de fixer à lui seul l'étendue de ses obligations, de les réduire, de les déclarer

inexistantes, et de les remplacer par novation (pages 23 et 24).

Cette reconnaissance résignée de la toute-puissance de l'Etat revient à plusieurs reprises dans le volume ; et cependant, en terminant celui-ci, l'auteur, à propos de l'arbitrage pour traiter les questions relatives aux dettes d'Etats, déclare que l'arbitrage n'aura d'action bienfaisante que si l'Etat s'abstient de demander à ses créanciers des sacrifices exorbitants, quoique se refusant lui-même à en faire, et renonce à s'abriter derrière la maxime : *quia nominur leo*. « Telle a été » ajoute l'auteur « l'inspiration générale de ce travail ».

On ne peut que féliciter M. Wuarin de cette excellente péroraison, mais il est permis de lui faire remarquer qu'elle est en contradiction singulière avec ses appréciations relatives à l'omnipotence de l'Etat en matière d'emprunt. M. Wuarin aurait, semble-t-il, mieux fait de s'en tenir résolument, pendant tout le cours de son travail, à la déclaration fort élevée et fort judicieuse qu'on lit à la page 108, chapitre du for des actions : « Le principe de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat n'a pas un caractère absolu et exclusif, il ne peut être dégagé de l'idée de justice ; autrement il conduirait à la négation de toute vérité et à la destruction de tout ordre social ».

Au chapitre de l'arbitrage, page 128, l'auteur dresse un tableau fort clair et attrayant de la mission des arbitres : seulement il est permis de se demander si ce beau programme est bien réalisable, et il aurait été désirable que l'auteur développe un peu plus, en les défendant, les propositions qu'il formule. Néanmoins, ce chapitre est certainement un des plus intéressants de l'ouvrage, avec celui qui s'occupe de la représentation des porteurs de titres.

Mais pourquoi, après avoir examiné fort soigneusement les droits de ces derniers, M. Wuarin sacrifie-t-il si facilement

(page 275), les créanciers nationaux? est-il bien logique lorsqu'après avoir encouragé, — avec raison, — les Associations de porteurs de titres d'emprunts étrangers, il leur dénie le droit de contraindre un État à exécuter le contrat originaire, à un moment où leur débiteur traverse une crise économique?

Les prêteurs de bonne foi ont pourtant le droit de se défendre : et quand user de ce droit, si ce n'est lorsque les embarras pécuniaires de leur débiteur parviennent à leur connaissance!

Le titre relatif à l'intervention mérite une attention spéciale, et donne matière à réflexion, — surtout lorsque l'État débiteur est un pays petit et faible.

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir.

A propos d'intervention, on peut rappeler, hélas! les vers ci-dessus, et, mieux encore, la fable tout entière des *Animaux malades de la peste*.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX CHENEVIÈRE

PAR

M. le Prof. DORET

CHACUN sait que la paroisse est la cellule de l'Eglise. La santé de la paroisse fait la prospérité de l'Eglise, comme la vigueur de la cellule fait la force de l'organisme.

Chacun sait aussi que, dans ces dix dernières années, en particulier, l'Eglise a été, dans les milieux protestants, en butte à des critiques serrées et violentes. On a passé au crible les diverses pièces de son organisation, on en a demandé la transformation : pastoralat, culte, bienfaisance, tout a été traité de vieilleries hors d'usage. — On a contesté sa nécessité : les uns, en vrais anarchistes ont demandé sa suppression pure et simple, persuadés que sur ses ruines naîtrait quelque édifice nouveau et parfait; les autres ont rêvé de la remplacer par des associations nouvelles, plus simples, plus souples, plus modernes.

En attendant la réalisation de ces perspectives fumeuses, l'Eglise vit.

Elle vit, mais elle serait bien coupable de ne pas tenir compte des observations justes que renferment ces critiques exagérées. Il y a là dessous des aspirations que la réflexion dégage et que la sagesse doit satisfaire : aspirations à la sincérité, aspirations à la liberté individuelle, aspirations à la solidarité, — conséquences naturelles du développement des connaissances historiques, de l'estime toujours plus grande accordée aux convictions personnelles et du vaste mouvement social qui nous tourmente.

La Faculté de théologie aurait donc été conduite à donner pour sujet de concours : « L'Eglise idéale au XX^e siècle ». Ce sujet eût été trop étendu, elle l'a réduit en passant de l'organisme à son élément constitutif et l'a formulé ainsi : *De l'organisation idéale d'une paroisse chrétienne au XX^e siècle.*

Le jury composé de MM. les pasteurs H. Berguer et Ch. Müller et de MM. les professeurs Balavoine et Doret a reçu deux mémoires.

Le mémoire A avec la devise : « The more you give of your heart, the more it remains... », cahier petit format de cinquante pages d'une écriture fine, serrée et lisible.

Le mémoire B avec la devise : « Rien n'existe sans prendre corps, vivre c'est organiser ; plus la vie est intense et plus la puissance organisatrice se déploie » (FALLOT, *Qu'est-ce qu'une Eglise ?*), cahier format écolier, cent dix pages d'une écriture forte et lisible également.

On pouvait s'attendre, en raison des circonstances indiquées plus haut, à rencontrer dans ces travaux quelques idées aventureuses, quelques bonnes utopies sortant d'un esprit jeune et d'un cœur généreux, et je dois dire que la Faculté n'en n'aurait point été scandalisée. Toute vieille dame qu'elle est, elle ne craint pas les nouveautés, et elle adopterait volontiers la formule de Cicéron : *Amo in adolescente quod resecuri possit* : j'aime à trouver chez les

jeunes gens ces enthousiasmes que le temps se charge de calmer.

Elle n'a pas eu cette surprise. Les étudiants qui ont répondu à sa question l'ont fait avec beaucoup de sagesse, de pondération, de prudence. Ils ne se sont point laissé entraîner par les théories révolutionnaires. Ils ont pris les choses dans la réalité pratique et cherché un idéal réalisable. Partant de ce qui est, ils se sont demandé quelles sont les améliorations immédiates que commandent les temps nouveaux.

Il y a dans cette manière moins d'imprévu, moins de piquant que dans l'autre, mais il y a en somme plus de bon sens, assurément moins de présomption, et pour des jeunes qui vont prochainement entrer dans la carrière, plus d'utilité. Ils seront toujours à temps d'accentuer les idées nouvelles qu'ils ont déposées dans leur programme.

L'esprit général des deux manuscrits est donc le même, posé, peut-être trop posé, judicieux et pratique.

Tous deux présentent une *bibliographie* respectable.

Celle de A est même excessive, elle ne compte pas moins de vingt-neuf noms, y compris ceux d'Aristote et de Napoléon 1^{er}. L'auteur a beaucoup de lecture générale, il a beaucoup noté, il use de ses souvenirs et en abuse un peu. On le lui pardonne, mais : 1^o il aurait dû faire une place à des écrivains qui méritaient beaucoup mieux que d'autres de figurer au procès ; 2^o il faut qu'il se défie d'une disposition que semble trahir cette abondance : la disposition à donner aux citations une valeur exagérée, à les prendre pour des arguments ; et cela c'est grave.

B ne tombe pas dans ce travers, mais sa bibliographie pourrait être aussi augmentée de quelques noms connus.

A a adopté pour l'*exposition de ses idées* un plan incertain et peu méthodique.

Sa première partie intitulée : « Côté plus spécialement

spirituel » traite : Chapitre I : De l'Idéal ; Chapitre II : De l'Organisation idéale, laquelle comprend : le Pastorat, le Diaconat et la Direction générale placée entre les mains d'un Conseil d'anciens. Chapitre III : du Pastorat avec toutes ses dépendances, prédication, culte ; Chapitre IV : du Prosélytisme ; Chapitre V : de l'Ecole ; Chapitre VI : de la Discipline.

La II^e partie : « Côté plus spécialement matériel. » traite : Chapitre II : du Diaconat ; Chapitre III : de la Bienfaisance et ses moyens de relèvement ; Chapitre IV : des Questions sociales et de la paroisse ; Chapitre V : du Conseil des anciens.

Cette division n'est pas nette. Il faudrait au moins que les chapitres I et II de la première partie fussent mis à part, en tête, comme introduction à tout le reste. Tel chapitre est un peu un hors-d'œuvre ou devrait, pour rentrer dans l'alignement, se présenter sous un autre angle. (Partie II, Chapitre III, « Les ennemis des classes laborieuses ».)

La division de B est meilleure. Après une introduction qui pose les principes, deux parties.

I^{re} Partie : *La Paroisse* : Chapitre I : Les Membres ; Chapitre II : La Direction ; Chapitre III : Paroisse et Eglise. — II^e Partie : *l'Œuvre de la Paroisse* : Chapitre I : Œuvre spirituelle ; Chapitre II : Œuvre de bienfaisance ; Chapitre III : Œuvre sociale.

Voilà qui est clair, simple, parfaitement saisissable et complet.

Quant aux *idées*.

Les points de vue sont différents ; A traite la question à un point de vue général, il ne songe à aucune église en particulier, il parle pour toutes, toutes les églises presbytériennes réformées, bien entendu.

B pense à l'Eglise de France, après la séparation. — Néanmoins, comme ils s'occupent de ce qui peut se faire aujour-

d'hui dans des milieux semblables, leurs idées, au moins sur la plupart des points, se rapprochent jusqu'à se recouvrir.

Tous deux sont d'accord pour considérer comme la paroisse idéale *celle dont les membres ont la ferme volonté de continuer, selon les besoins de leur temps, la mission de paix, de fraternité et d'amour dont Jésus-Christ a été le grand ouvrier*. C'est la définition de A. Elle pourrait être celle de B. — Tous deux partent du principe du sacerdoce universel, veulent que *l'organisation soit telle qu'elle permette à chacun de collaborer à l'œuvre commune* (A, p. 6) et font par conséquent une large place au laïcisme. Tous deux donnent sur la prédication du culte des conseils excellents qu'ils ne manqueront pas de mettre en pratique. — Tous deux parlent du diaconat et de la bienfaisance dans un esprit moderne, réduisant l'aumône proprement dite au strict nécessaire en la remplaçant par les mesures de prévention et l'assistance par le travail. — Leur sollicitude est grande pour ceux qui, souffrent. A voudrait même qu'on pût faire soigner les malades pauvres à domicile et supprimer les hôpitaux, qui selon certains docteurs, font, par le fait des agglomérations et malgré les efforts de la science, plus de mal que de bien.

Sur le rôle de la paroisse dans la question sociale A n'est pas clair.

Il est très bref, du reste, et la conclusion de ses quelques observations rapides me paraît être la condamnation du socialisme chrétien et l'appel adressé aux membres de l'Eglise de travailler à l'avènement d'un socialisme non hostile à la religion. — B arrive à peu près au même résultat mais par des développements plus complets. Il admire les hommes du christianisme social, mais ne peut les suivre.

Le pasteur qui se consacre à corps perdu aux questions économiques risque fort de négliger le premier de ses devoirs. Transformer une paroisse en une organisation sociale régu-

lièrement constituée c'est placer l'individu sous la conduite de la loi et du même coup diminuer, sinon supprimer, son initiative ; c'est faire de l'Eglise une société de secours mutuels et réduire son caractère religieux. — Il faut pourtant que l'Eglise ait une action sociale. Elle l'aura par l'activité de ses membres qui étudieront tous les problèmes et s'efforceront de les résoudre dans l'esprit chrétien, la paroisse demeurant derrière eux pour entretenir et renouveler cet esprit.

Les deux concurrents ont fait en somme un travail sérieux. S'ils n'ont pas discuté à fond tous les points, ils les ont du moins tous touchés. Ils ont connu et utilisé les sources principales. Ils ont traité des matières délicates avec le respect voulu. Ils ont mis leur cœur à leur tâche et la tâche a saisi leur cœur ; enfin ils ont exposé leurs idées avec une égale indépendance et dans une entière sincérité. Ils sont donc tous deux méritants.

Cependant le jury a considéré B comme supérieur à A.

Nous avons déjà noté son avantage au point de vue de la méthode. — Chez A quelques chapitres se réduisent à une énumération. Sa tractation a une apparence de superficialité : il voit les choses du dehors, comme si leur pratique lui était étrangère. Sur bien des points il n'arrive pas à la clarté, il est quelquefois simpliste et ne paraît pas voir le problème. — B est en général plus creusé, il remonte aux principes. Les chapitres sur les conditions et admissions dans la paroisse et sur les rapports nécessaires de la paroisse avec l'Eglise donnent lieu à des considérations historiques intéressantes, qui éclairent et appuient ses conclusions. Il y a dans son travail plus de personnalité. On y sent un homme qui connaît par expérience les choses dont il parle.

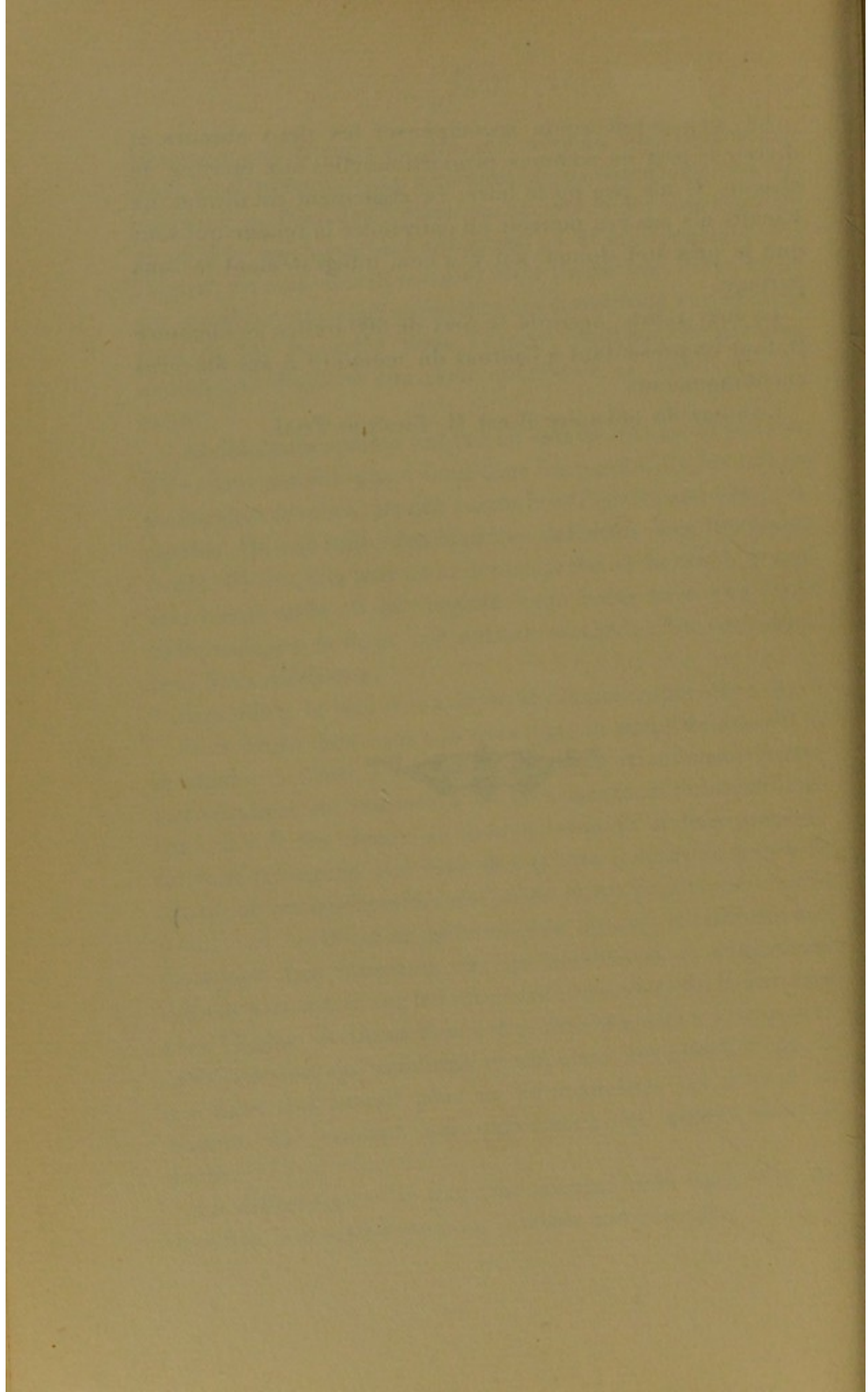
La différence n'est pas très considérable mais elle est sensible... et suffisante pour justifier une priorité.

Le jury aurait voulu récompenser les deux auteurs et diviser le prix en sommes proportionnelles aux mérites de chacun. Il n'a pas pu le faire. Le règlement est formel. La Faculté n'a pas cru pouvoir en enfreindre la teneur qui veut que le prix soit donné, s'il y a lieu, intégralement et sans partage.

Le Jury a donc accordé le prix de 400 francs au mémoire B, tout en présentant à l'auteur du mémoire A ses sincères encouragements.

L'auteur du mémoire B est M. Georges Trial.







RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX CHENEVIÈRE-MUNIER

PAR

M. le Prof. DORET

LES étudiants en théologie sont appelés à faire pendant leurs années d'études un certain nombre de sermons dits « propositions. »

Le concours Chenevière-Munier appelle les concurrents à répéter devant le jury une de ces propositions, faite dans l'année et qu'ils choisissent à leur gré, et il décerne un prix de 200 francs à celle qui est jugée la meilleure.

Cinq concurrents se sont présentés. Le jury est heureux de reconnaître que toutes leurs propositions avaient de la valeur et dénotaient ces qualités de travail, de sérieux et d'expérience qu'on demande aux prédicateurs. L'une d'elles a paru particulièrement distinguée par la profondeur des pensées et de la connaissance de la vie; elle traitait de la souffrance. Le jury lui a accordé le prix; l'auteur est M. André Boyer.



HAPPY

THE

OF THE

Faint, illegible text block, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text at the bottom of the page.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

PAR

M. le Prof. Dr H. CHRISTIANI

Le prix de la Faculté de Médecine n'a tenté qu'un seul concurrent, mais nous sommes heureux de constater que la qualité a avantageusement remplacé la quantité.

M. Bujard a présenté un mémoire sur les *Types appendiciels intestinaux*. Ces recherches ont été faites au laboratoire d'histologie et embryologie dirigé par M. le professeur Eternod, dont l'auteur est assistant, et le présent mémoire fait honneur aussi bien au maître qui l'a inspiré, qu'au jeune savant qui l'a mené à bien.

L'évolution des formes des appendices intestinaux chez les différentes espèces animales avait jusqu'ici relativement moins préoccupé les anatomistes, que leur structure et leur rôle physiologique. Quoiqu'il ait été déjà démontré que les villosités présentaient des formes très différentes chez les herbivores et chez les carnivores, et que chez les omnivores pouvaient se répéter les types de villosités des deux groupes précédents; M. Bujard a poursuivi l'étude systématique d'une idée qu'il avait énoncée dans un travail précédent,

que la forme des appendices intestinaux est en rapport avec le régime alimentaire et que la spécialisation de ces formations est inverse de la longueur de l'intestin. En effet, comme l'affirme l'auteur, la villosité, organe d'absorption, devra augmenter d'autant plus sa surface, que l'aire de l'intestin diminuera par le raccourcissement de cet organe. L'augmentation de la surface villose sera obtenue par une régularisation toujours plus parfaite de la formation anatomique : ainsi successivement prendront naissance des crêtes, des lamelles, des villosités cylindroïdes plus ou moins diversifiées ; les premières se trouvent chez les herbivores à intestin long, les dernières chez les carnivores à intestin court et entre deux s'intercalent les secondes chez les omnivores et les frugivores.

L'auteur étudie cette évolution dans toutes les classes des vertébrés, à l'exception des poissons, et complète son étude par des observations d'animaux qui ont deux régimes alimentaires successifs, tels que les mammifères qui ont d'abord un régime temporaire lacté, et ensuite un régime définitif variant suivant les espèces.

Enfin, comme couronnement à cette longue série d'observations, M. Bujard a fait aussi une étude expérimentale, en soumettant méthodiquement des animaux à des régimes artificiels déterminés.

De nombreuses et belles planches illustrent abondamment son exposé, dont les conclusions très claires et déduites avec pondération nous montrent d'abord que les formes des appendices intestinaux peuvent se réduire à trois types principaux, la *crête*, la *lamelle* et le *doigt de gant*. Ces appendices, très simples chez les Batraciens et les Reptiles, s'individualisent plus ou moins complètement chez les mammifères et les oiseaux avec cette particularité que le degré d'évolution des appendices est en raison inverse de la longueur de l'intestin. En outre, chez tous les mammi-

fères pendant la lactation les appendices sont allongés et nombreux et ne prennent leur type de l'animal adulte qu'avec l'intervention du régime alimentaire définitif.

D'un autre côté on peut expérimentalement modifier, par une alimentation spéciale, le type des appendices en produisant (chez le rat) par un régime végétarien un élargissement des lamelles et par un régime carnivore ou lacté une élévation avec rétrécissement des lamelles.

La Faculté de Médecine, sur la proposition de la Commission du prix, propose à l'unanimité d'accorder le Prix de la Faculté à M. Bujard.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Le Recteur proclame, pour les années 1908-1909 et 1909-1910, le nouveau Recteur élu par le Sénat de l'Université, dans sa séance du 30 mai, et confirmé par le Conseil d'Etat par arrêté du 2 juin, en la personne de M. le Prof. Robert Chodat. Il saisit cette occasion pour féliciter M. R. Chodat de la distinction que vient de lui accorder la Société Botanique d'Allemagne, en lui décernant l'unique prix du concours ouvert sur *Le polymorphisme des algues*.

Allocution de M. le Prof. R. Chodat

ELU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

pour les années 1908-1909 et 1909-1910.

C'EST pour moi un agréable devoir de répondre aux paroles aimables que vient de m'adresser M. le Recteur Bernard Bouvier. Ce que notre Recteur actuel a oublié de dire dans son rapport, c'est la grande part qu'il a prise à tous ces événements universitaires dont il vous a tracé le court exposé. Nul plus que lui n'a été dévoué à la chose universitaire. Nul Recteur plus que lui ne s'est identifié avec ses fonctions, y consacrant le meilleur de ses forces, la majeure partie de son temps. Aucune démarche, aucune peine n'étaient de trop quand il s'agissait des intérêts de l'*alma mater*. Les murs de cette salle résonnent encore du son des voix qui se sont unies pour adresser des remerciements aux personnes nombreuses qui, cet hiver, se sont donné pour tâche d'augmenter le fonds

du Jubilé. Vous savez quel succès à répondu à l'idée que plusieurs considéraient comme bien hasardée, d'intéresser tout le public de Genève à l'établissement de fonds nécessaires pour la publication des travaux divers qui doivent paraître et être distribués lors de la célébration du Jubilé de 1909.

Eh bien ! ces remerciements que notre Recteur adressait au nom de l'Université aux divers comités qui ont mené à bien cette aventureuse entreprise, l'Université par ma bouche doit les lui adresser à son tour.

Il a été l'instigateur, puis il a tout préparé pour que, une fois constitués, les comités fussent prêts à agir. Si donc la reconnaissance du Sénat universitaire a été, comme M. le recteur Bouvier l'a déjà dit, aux nombreux amis de l'Université qui ont coopéré à ce résultat, il convient maintenant de dire toute la gratitude que nous lui devons pour la part prépondérante qu'il a eue à cette réussite.

Cette somme, jointe à celle déjà réunie par les professeurs et aux dons spontanés de quelques amis de l'Université, permettra au Sénat de faire dignement les préparatifs nécessaires pour la célébration du Jubilé académique. L'Université se gardera d'oublier la part importante qu'a prise le Recteur actuel dans la préparation de cet événement.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous allons fêter cette date mémorable de 1559, date glorieuse où Jean Calvin et les Magistrats de Genève ont posé les bases de notre haute Ecole. Nous ne renierons pas notre passé de vieille cité huguenote ! Sans étroitesse et sans esprit sectaire, nous allons rappeler le souvenir des hommes du XVI^me siècle qui ont créé à Genève l'esprit calviniste et qui ont façonné l'âme de cette cité. Ce ne furent pas des saints, tant s'en faut, mais ils furent des hommes de courage, de volonté et de génie. Ils ont déposé dans le profond sillon de la Réforme genevoise et universelle une semence de vie, de liberté et de

libre examen. Et maintenant que la moisson a levé, que les fils récoltent les fruits que semèrent les pères, et qu'au travers de toutes nos institutions souffle un esprit de tolérance et de liberté, allons-nous renier le passé parce que des erreurs furent commises, parce que ces hommes, d'un coup d'œil prophétique, ne devinèrent pas toutes les conclusions que comportait leur révolte contre les erreurs de leur siècle?

Les temps ont changé, d'autres préoccupations se présentent devant l'Université du XX^m^e siècle, mais le principe du libre examen proclamé par les hommes de la Réforme, principe qui a engendré la méthode expérimentale, cela demeure.

C'est dans cet esprit que l'Université actuelle entend se développer.

M. le Recteur Bouvier a tout à l'heure fait allusion à la notion de solidarité qui doit unir toutes les Facultés. Comme lui nous pensons qu'il est bon, qu'il est nécessaire que l'esprit de solidarité anime toutes nos relations universitaires, mais nous estimons être dans la tradition de la Réforme en pensant que la solidarité s'arrête là où intervient le domaine de la conscience individuelle, là où, voyant un devoir clairement tracé, l'homme de courage ne poursuit plus qu'une chose, la recherche du vrai.

C'est dans cet esprit aussi que tous les universitaires pourront associer leurs efforts, sans arrière-pensée, en vue de la célébration du Jubilé de 1909. Et quand même les disputes théologiques du XVI^m^e siècle n'intéressent guère la plupart de nos collègues, toutes les Facultés, en travaillant chacune dans son domaine spécial à l'avancement de la science, seront conformes à l'esprit de la Réforme qui est : rupture avec les erreurs du passé et poursuite exclusive de la vérité.



